



OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Alsace

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

CAHIER N°7

**LA CREATION D'ENTREPRISES PAR LES ETRANGERS EN
ALSACE**

Constats, évolutions

DECEMBRE 1992

Centre Ressources chargé de réunir les données existantes concernant l'immigration, d'analyser les évolutions, de produire des données et des outils opérationnels, d'informer les élus, les collectivités locales, les Services de l'Etat, les intervenants sociaux ou les associations, l'Observatoire Régional de l'Intégration constitue un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires et acteurs des politiques régionales d'intégration des immigrés.

Après de la délégation régionale du FAS
1, rue de la course ■ 67000 Strasbourg ■ Tél. 88 52 29 52 ■ Fax : 88 75 63 83

L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Outil d'aide à la décision au service des politiques régionales d'intégration des immigrés, l'Observatoire Régional de l'Intégration en Alsace a été mis en place en *Janvier 1992*.

Initié par la *Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées* (CRIPI) et la Délégation Régionale du *Fonds d'Action Sociale* (FAS), l'Observatoire s'adresse aux élus des collectivités territoriales, aux Services de l'Etat, aux collectivités locales, aux intervenants sociaux et aux associations.

Les orientations et travaux de l'Observatoire sont définis par un *Comité de pilotage* présidé par la Préfecture de Région réunissant le F.A.S., la D.R.T.E., l'A.N.P.E., l'I.N.S.E.E., la D.R.A.S.S., le S.S.A.E., les bureaux d'accueil et cinq représentants de la C.R.I.P.I.

Partant du constat que la réussite des politiques d'intégration des immigrés et plus globalement l'ensemble des démarches de lutte contre les exclusions dépend pour une grande part de la *connaissance*, de l'appréhension des évolutions et de la capacité d'analyse, de diagnostic et d'intervention de l'ensemble des partenaires impliqués, l'Observatoire s'est fixé plusieurs objectifs :

- ☛ développer les connaissances sur les questions d'immigration et d'intégration en Alsace,
- ☛ réunir et susciter l'utilisation de l'ensemble des études, dossiers, données élaborés sur ces questions,
- ☛ élaborer les études utiles aux politiques publiques,
- ☛ apporter à l'ensemble des acteurs de ces politiques les synthèses et outils sur les facteurs et les conditions d'intégration ou d'exclusion de ces populations,
- ☛ mise en place d'un "Centre Ressources" régional sur les questions d'intégration et d'immigration,
- ☛ permettre la production et faciliter la circulation d'information entre les acteurs de terrain et les institutions,
- ☛ engager des recherches opérationnelles et des études ciblées sur des préoccupations identifiées comme essentielles à l'intégration,
- ☛ proposer à des étudiants dans le cadre d'un stage ou d'un mémoire des thèmes de recherche et des terrains d'intervention.

Doté d'un *Centre de documentation et d'information ouvert au public*, réunissant des données et outils régionaux nécessaires, l'Observatoire se penche prioritairement sur la production de travaux, de diagnostics et d'études permettant de "*comprendre pour agir*", c'est à dire *opérationnels* tant pour les acteurs de terrain que pour les décideurs.

Contact : Assina IDIRI, Chargée d'études

LA CREATION D'ENTREPRISES PAR LES ETRANGERS EN ALSACE

Constats, évolutions

DECEMBRE 1992

**Document élaboré par
Assina IDIRI,
Chargée d'études à
l'Observatoire Régional
de l'Intégration**

Dans un contexte socio-économique difficile, l'émergence d'une dynamique de créations d'entreprise par les Turcs en ALSACE, ne saurait nous faire oublier que les communautés issues de l'immigration ont toujours été facteur de créations d'entreprises artisanales ou commerciales. A la visibilité du phénomène turc actif dans le bâtiment, la restauration et l'alimentation, avait précédé le dynamisme portugais, voire maghrébin, dans les années 70, sans oublier le développement et la croissance des entrepreneurs italiens, actifs particulièrement dans le bâtiment depuis les années 50.

Il est dans le domaine de la création d'entreprise par les étrangers, comme dans beaucoup d'autres, une méconnaissance certaine qui génère irrémédiablement certains fantasmes.

Si le travail mené par l'Observatoire Régional de l'Intégration s'est d'abord fixé comme objectif de définir un état des lieux (nationalité, nombre, secteurs d'activité, durée, ..) il apparaissait indispensable d'engager une analyse qualitative sur les stratégies des créateurs, le contexte et les perspectives et s'interroger enfin sur la capacité de la création d'entreprise à générer un processus d'intégration : ceci sans oublier les difficultés, les échecs et les perspectives.

Force est enfin de constater qu'en ALSACE le problème se situe moins à encourager, susciter et aider à la démarche de création qu'à permettre à ceux qui ont engagé cet itinéraire de durer, de se pérenniser et de croître afin que la création d'entreprise constitue également un facteur de réussite économique et social, bref de s'intégrer progressivement dans un environnement en mutation permanente.

Ce travail n'est, à ce titre, qu'une étape nécessitant une sensibilisation de tous les acteurs publics et associatifs engagés dans le champ de l'économie et de l'intégration.

*Alain JUND
Délégué Régional du F.A.S.*

NB : Cette étude, menée par l'Observatoire Régional de l'Intégration et coordonnée par Assina IDIRI, a été rendue possible avec la collaboration de la Chambre des Métiers d'Alsace, de la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises auprès de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, du CASTRAMI et du COTRAMI.

SOMMAIRE

Démarche générale	page 1
- Problématique	page 1
- Le déroulement de l'étude	page 2
Introduction : De l'étranger salarié à l'étranger entrepreneur : mutation économique des années 1980	page 4
Première partie : Etat des lieux quantitatif de la création d'entreprises depuis 5 ans en Alsace par des étrangers issus du bassin méditerranéen	page 6
Artisans, commerçants, entrepreneurs (ACE), données INSEE	page 7
L'artisanat chez les étrangers en Alsace	page 10
- Son importance aujourd'hui, son évolution depuis 5 ans, ses caractéristiques	page 10
* son importance	page 10
* son évolution depuis 1988 par origine des chefs d'entreprises	page 10
* les entreprises artisanales par secteur d'activité	page 11
* l'âge des artisans	page 13
* l'ancienneté des établissements	page 13
* les créations d'emploi	page 14
- Créations et disparitions d'entreprises artisanales	page 15
* évolution de la création d'entreprises de 1988 à 1992 (au 31.07.1992)	page 15
* évolution des disparitions d'entreprises depuis 1988 par rapport aux créations	page 21
Deuxième partie : Approche qualitative de la création d'entreprises par des étrangers en Alsace	page 24
Enquête auprès d'acteurs institutionnels et associatifs de la région	page 25
Analyse de contenu des enquêtes effectuées	page 26
Analyse de quelques situations de cessation d'activité vécues par des créateurs turcs et maghrébins dans le Bas-Rhin	page 41
Troisième partie : Enquête auprès d'un échantillon d'entre- preneurs	page 43
Présentation de l'enquête	page 44
Les caractéristiques socio-économiques des créateurs	page 46
Les caractéristiques des entreprises	page 48
Les conditions d'émergence du projet	page 50
- Chez les créateurs d'origine turque	page 50
- Chez les créateurs d'origine maghrébine	page 53
Conclusion	page 55
Documents annexes	page 57

DEMARCHE GENERALE

- PROBLEMATIQUE

La création d'entreprises en France par des étrangers est en développement constant. On évalue à 46% en 1990 depuis 1982 la croissance du nombre de commerçants, artisans et chefs d'entreprises de nationalité étrangère ; ces derniers sont environ 134 000 en 1990 et représentent 4,1% des effectifs globaux.

En fait, les étrangers ont été proportionnellement plus nombreux que les Français à fonder leur propre entreprise car plus touchés par les licenciements dans l'industrie depuis plus de 10 ans du fait de la suppression massive d'emplois peu qualifiés.

En Alsace, ce phénomène est de plus en plus important et ne concerne plus uniquement l'immigration la plus ancienne de la région, à savoir celle constituée d'Italiens surtout, et également de Portugais, d'Espagnols ou de Maghrébins.

En effet, depuis environ 5 ans, on constate un dynamisme économique venant de la communauté turque, communauté étrangère la plus représentée en Alsace actuellement avec 26 438 personnes (Recensement 1990, sondage 1/4). Il apparaît de plus en plus que ses membres créent des entreprises dans différents secteurs, alors que leur immigration en Alsace est récente.

Face au constat d'une telle dynamique de création d'entreprises chez les étrangers, et en particulier chez les Turcs, des questions se posent :

- Qui sont-ils ?
- Dans quels secteurs entreprennent-ils ?
- Quelles sont leur(s) motivation(s) ?
- Quelles stratégies de création ont-ils adopté ?
- La création contribue-t-elle à une meilleure intégration ?
- Quel est le devenir de leurs entreprises ?

Certaines hypothèses seraient à vérifier telles :

- La création d'entreprise constitue pour les étrangers peu qualifiés dont les possibilités de promotion sont rares, une alternative d'évolution

- Si le fait de créer une entreprise apparaît comme une image de réussite et de promotion sociale pour le créateur et pour sa communauté d'appartenance, les difficultés post-crédation rencontrées par les entrepreneurs sont importantes et sont le fait d'une carence en information et en formation en amont de la création

- Parallèlement à des créations d'entreprises en nombre important par des étrangers d'origine turque, des disparitions en nombre non négligeable sont relevées.

Aussi, le Fonds d'Action Sociale a confié à l'Observatoire Régional de l'Intégration la mission d'établir un **état des lieux quantitatif** et une **approche qualitative** de la

création d'entreprises par des **étrangers issus du bassin méditerranéen** (Italiens, Espagnols, Portugais, Maghrébins, Turcs), étant les plus représentés statistiquement, afin de **mieux comprendre le phénomène**, de le **mesurer** et de **repérer les dysfonctionnements**.

- LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

Afin de répondre au besoin de connaissance du public "créateur d'entreprises", la première étape a consisté en une **quantification** et une **description** de la création d'entreprises par les étrangers en Alsace depuis 5 ans, l'évolution étant significative depuis cette période, pour les communautés sud-européennes (Italiens, Portugais, Espagnols), les Maghrébins et surtout les Turcs.

Les données chiffrées ont pu être obtenues :

- d'une part, par des travaux d'analyse menés par **Jacques KOCHANSKI**, Délégué à la Mission Régionale pour la Création d'Entreprise (M.R.C.E.), à partir des fichiers des trois chambres consulaires (Strasbourg, Colmar, Mulhouse). Cette contribution figure dans un document complémentaire à celui de l'Observatoire,

- d'autre part, par une analyse menée par l'Observatoire Régional de l'Intégration, de l'exploitation du fichier de la Chambre des Métiers d'Alsace (C.M.A.), et des données de l'INSEE pour la catégorie socio-professionnelle "Artisans, commerçants et chefs d'entreprises" d'après les Recensements de la Population de 1982 et 1990 (sondages 1/4).

A côté de cet aspect statistique, il nous est paru intéressant d'établir une **approche qualitative de la création d'entreprises**, et cela de deux manières :

- D'une part, en interrogeant des personnes ressources de la région, acteurs institutionnels et associatifs, afin de recueillir la **perception générale** qu'elles ont de la création par des étrangers en Alsace et du devenir de leurs entreprises.

Aussi, un questionnaire (dont un exemplaire figure en annexe) composé de 10 questions ouvertes, a été envoyé aux services suivants :

- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Alsace - Mission Régionale pour la Création d'Entreprises
- Chambres de Commerce et d'Industrie de Colmar, Mulhouse et Strasbourg
- Chambre des Métiers d'Alsace
- Direction Départementale du Travail et de l'Emploi du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- URSSAF du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- Conseil Régional
- IRCOS
- COTRAMI
- Assurance Vieillesse des Artisans Alsace-Moselle
- Boutique de Gestion Alsace
- OGACA du Haut-Rhin et du Bas-Rhin

- Gestion 2000
- Un mandataire judiciaire du Bas-Rhin

Cette première phase d'une approche plus qualitative nous a permis, par le biais des informations recueillies, d'aborder la question des difficultés rencontrées par les créateurs d'origine étrangère, de repérer les communautés les plus concernées et d'amorcer les premières vérifications d'hypothèses émises au départ.

Nous avons intégré dans cette partie une analyse de contenu de quelques dossiers, non nominatifs, de **liquidations judiciaires** prononcées sur des entreprises dont le dirigeant est de nationalité étrangère, et mis à notre disposition pour les besoins de l'étude par un mandataire judiciaire de la région.

Cela, il est important de le signaler, dans le seul but d'aborder, d'une manière objective, des situations d'échec, complétant ainsi les perceptions générales émanant des acteurs institutionnels et associatifs.

- D'autre part, en interrogeant un petit échantillon de chefs d'entreprises d'origine étrangère des deux départements. Cet échantillon n'a pas l'ambition d'être représentatif mais il présentait néanmoins l'intérêt de nous fournir des éléments intéressants concernant notamment le **profil, les motivations et le comportement des entrepreneurs dans la création de leur entreprise**, pour une approche plus sociologique.

Les entretiens seront effectués, à l'aide d'un guide d'entretien (dont un exemplaire figure en annexe), par des agents des bureaux d'accueil du Haut-Rhin (COTRAMI) et du Bas-Rhin (CASTRAMI) pour des raisons linguistiques qui peuvent mettre en confiance, le sujet n'étant pas facile à aborder.

Le choix de l'échantillon s'est fait en référence à un des objectifs fondamentaux de ce travail à savoir : repérer les principales raisons d'échec d'un nombre non négligeable d'entreprises turques, parallèlement au nombre important et croissant de leurs créations. C'est pourquoi, une part importante de l'échantillon concernera la communauté turque entrepreneuriale. Quelques entreprises dont les dirigeants sont d'origine maghrébine seront également interrogées.

L'identité et l'implantation de ces entreprises ont été repérées par le biais des annuaires téléphoniques du Haut-Rhin et du Bas-Rhin par secteur d'activité (recherche par nom), aucun fichier nominatif n'étant délivré par les Chambres de Commerce et la Chambre des Métiers d'Alsace.

INTRODUCTION

DE L'ETRANGER SALARIE A L'ETRANGER ENTREPRENEUR : mutation économique des années 1980

A la fin de l'année 1991, les étrangers étaient 8646 inscrits à l'Agence Nationale Pour l'Emploi en Alsace, et ils représentaient 21% du total des demandes d'emploi en fin de mois. D'après les chiffres, le chômage des étrangers est plutôt une réalité masculine puisque 60% sont des hommes, même si l'on ne peut négliger la part croissante des femmes étrangères à la recherche d'un emploi.

Sur le plan national, la mutation de la population active étrangère due à la dégradation de la situation de l'emploi est très nette. Outre la féminisation de la population active étrangère (en 1988, les femmes formaient 20% des salariés étrangers contre 17% en 1982 et 15% en 1979 - Source : enquête ACEMO sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre étrangère réalisée par le Ministère du Travail), la dégradation de la situation de l'emploi des étrangers, depuis la suspension de l'immigration active (1973) a été marquée par une remise en cause des emplois dans l'industrie, principale victime de la crise économique et sociale.

Ce contexte de "crise", suivi par des modifications intervenues dans la législation, depuis Juillet 1984, qui ont facilité l'accès des étrangers au travail indépendant en libéralisant le statut de l'étranger, a entraîné un "boom" de l'activité indépendante des étrangers.

Au début des années 80, ils étaient en Alsace 1580 à être enregistrés comme artisans, commerçants et chefs d'entreprises (A.C.E.). Il s'agissait principalement d'Italiens (44%) et d'Algériens (22,5%), les communautés les plus nombreuses du début de la décennie dans la région (Source : Recensement de la Population de 1982, sondage au 1/4). Ils étaient moins nombreux parmi les Espagnols (4%), les Portugais (3%), les Tunisiens (2%) et les Marocains (1,5%).

En fait, le développement du travail indépendant a été plus important au sein des populations actives issues de l'immigration de main d'oeuvre de l'après-guerre. C'est pourquoi, il convient de prendre également en compte l'effectif des Français par acquisition recensés dans la catégorie A.C.E. à savoir 932 personnes en Alsace en 1982, chiffre non négligeable qui concerne surtout des chefs d'entreprises appartenant aux courants migratoires européens anciens : les Italiens et les Espagnols, qui, avec les Portugais représentaient la part la plus importante des artisans étrangers (métiers du bâtiment), tandis que les Maghrébins étaient plus attirés par l'activité commerciale (cafés-restaurants, épiceries).

En 1990, le sondage au 1/4 du Recensement de la Population nous a permis de mesurer, pour l'Alsace, l'évolution du nombre d'A.C.E. étrangers ; celui-ci s'élève à 2432, en augmentation de 54% par rapport à 1982. Cette évolution est le fait de la

présence toujours importante, mais dans une moindre mesure par rapport à 1982, d'Italiens (27%), mais surtout de l'apparition d'un dynamisme économique affiché par les Turcs (20%), dépassant ainsi la part des Algériens qui n'est plus que de 9%. La part des Portugais est plus élevée avec 8,5% ainsi que celle des Marocains avec 3%. Celle des Espagnols stagne avec 3,6% et celle des Tunisiens est en diminution avec 0,6%.

On peut éventuellement rapprocher la diminution des effectifs algériens et italiens à l'acquisition de la nationalité française par ces mêmes populations, le fait d'exercer une activité indépendante étant plus facile, jusqu'aux années 1970, pour un étranger devenu français par le biais de la naturalisation. Ce qui peut expliquer que les Français par acquisition soient en augmentation de 35% dans la catégorie A.C.E. (1260 au total) par rapport à 1982.

Nous avons vu qu'en 1982 en Alsace, la représentation des étrangers dans la catégorie "A.C.E." était en très forte corrélation avec les populations étrangères en présence (Italiens et Algériens notamment). En 1990, ce constat n'est pas d'actualité pour toutes les communautés. En effet, l'évolution de l'immigration depuis 10 ans en Alsace est marquée par une stabilité de la population étrangère en terme de densité mais une mutation complète de la composante étrangère, les populations les plus représentées étant les Turcs (20,5%) et les Marocains (15%), arrivés dans la région dans le cadre du regroupement familial. Seulement, alors que parmi les Turcs 20% d'entre eux sont A.C.E., ces derniers ne sont que 3% parmi les Marocains.

On peut associer ce dynamisme économique turc à différents facteurs :

- d'une part à la modification des comportements des populations elles-mêmes et de leur projet migratoire, celles-ci privilégiant beaucoup plus maintenant l'installation dans le pays d'accueil, modifiant complètement leur relation avec le pays d'origine à savoir la perspective du retour qui est encore présente dans l'esprit des Maghrébins. Cette installation et ce dynamisme sont directement associés à une volonté d'acquisition du statut d'indépendant, symbole de réussite et promotion sociale, marquant une certaine autonomie aux yeux de la société d'accueil et de la communauté d'appartenance

- d'autre part, à une mobilisation de l'épargne communautaire ou familiale, très fréquente chez les Turcs, à laquelle on peut ajouter une expérience acquise antérieurement sur le terrain, notamment pour les anciens salariés du Bâtiment et Travaux Publics (B.T.P.)

Seulement, on ne peut négliger le fait que ces facteurs puissent être à l'origine de dérives vers l'échec ou vers l'illégal, ce qui suppose que soit privilégié le suivi de ces entreprises même si les dérives ne sont nullement spécifiques aux étrangers mais plutôt le fait d'une aventure trop hasardeuse.

C'est sur cette dernière hypothèse et d'autres émises dans la problématique de départ que nous nous attarderons dans ce travail.

PREMIERE PARTIE

**ETAT DES LIEUX QUANTITATIF
DE LA CREATION D'ENTREPRISES DEPUIS 5 ANS EN
ALSACE PAR DES ETRANGERS ISSUS DU BASSIN
MEDITERRANEEN**

ARTISANS, COMMERCANTS, ENTREPRENEURS (A.C.E.) **Données INSEE (*)**

Quelques ordres de grandeur

Les données des Recensements de la Population permettent de dégager un certain nombre de tendances générales concernant les installations à leur compte des étrangers.

Rappelons brièvement qu'en France, la population immigrée a été particulièrement touchée par la crise économique et par la suppression massive d'emplois non qualifiés à partir des années 1970. Entre 1975 et 1982, selon les Recensements, la population étrangère occupée a perdu environ 173 000 emplois, soit une diminution de 11,5%, alors que la population active française a connu une légère augmentation de 3,6%.

Evolution en Alsace depuis 1982

	1982	% de la pop. active	1990	% de la pop. active
ACE français	35 260	5,5	33 785	4,9
ACE français/acquisi tion	932	6,4	1260	5,9
ACE étrangers	1580	3,0	2432	4,5

Entre 1975 et 1982, les Artisans, Commerçants et Entrepreneurs (ACE) sont passés de 1580 à 2432, **soit une augmentation de 54%**. En revanche, les ACE français au cours de la même période ont diminué de 4% environ.

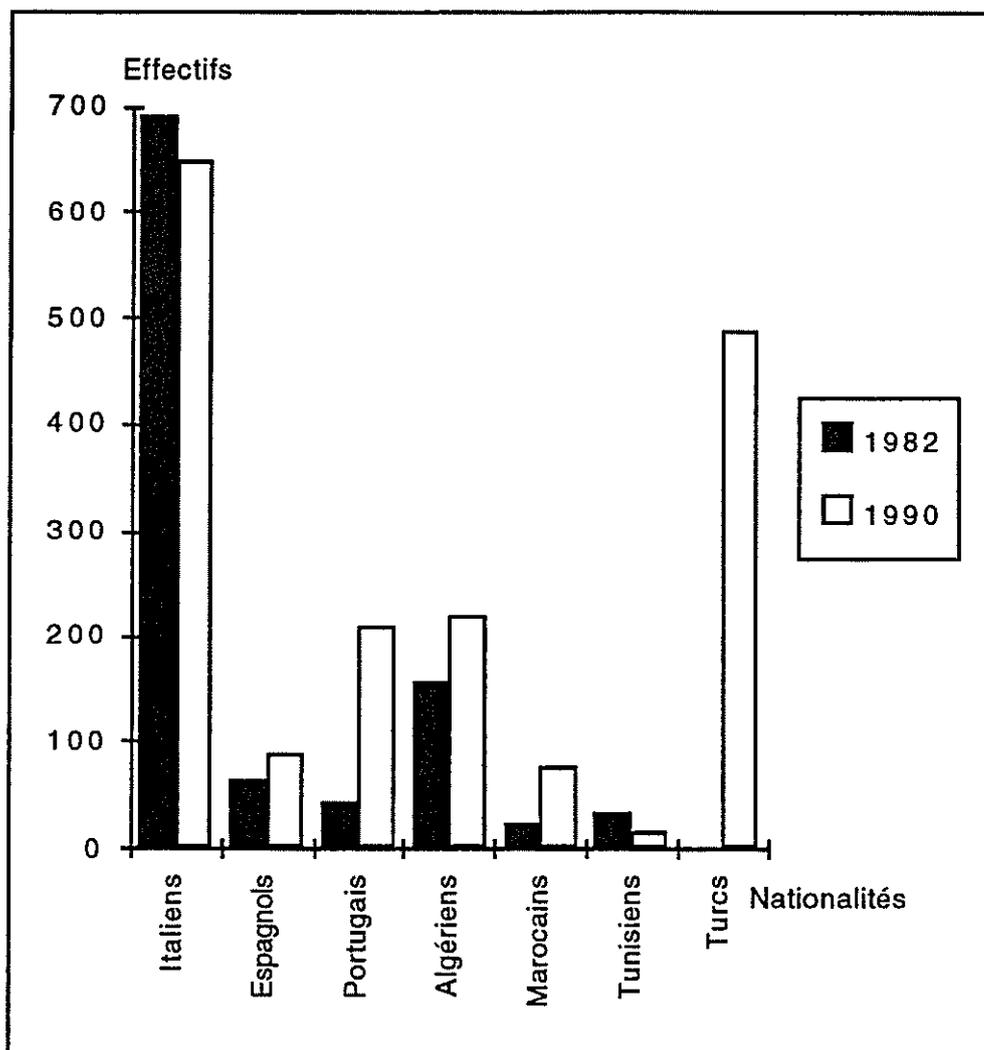
La part des ACE étrangers dans la population active étrangère est passée de 3% à 4,5% en 1990.

La part des étrangers dans l'ensemble des ACE est de 4,2% en 1982 et 6,7% en 1990. Soulignons que ces chiffres ne tiennent pas compte des ACE d'origine

(*) Source : RGP 1982 (sondage 1/4), 1990 (sondage 1/4)

étrangère ayant acquis la nationalité française. Pour ces derniers, une augmentation de 35% du nombre d'ACE entre 1982 et 1990 est relevée. Ils représentent en 1990 3,5% de l'ensemble des ACE, soit près de la moitié des ACE étrangers ayant conservé leur nationalité.

Qui sont les ACE étrangers ?



En 1982, ce sont les Européens du Sud qui prédominent avec 50,6% des ACE étrangers et sont très concentrés dans le bâtiment.

Les Maghrébins, moins représentés avec 13% des ACE étrangers s'intéressent plus au commerce, en particulier au détail alimentaire.

En 1990, malgré une légère diminution, les Européens du Sud sont toujours relativement bien représentés (38,8% des ACE étrangers) grâce notamment à l'augmentation de 73% du nombre d'ACE portugais et celle de 37% du nombre d'ACE espagnols qui compensent la diminution de 6% des ACE italiens.

L'élément nouveau est en fait la forte croissance du nombre d'ACE turcs qui représentent, à eux seuls, 20% du nombre d'ACE étrangers, fortement concentrés dans le secteur du bâtiment notamment dans les activités de maçonnerie et peinture

comme nous allons le voir dans les statistiques délivrées par la Chambre des Métiers d'Alsace.

Bien que les chiffres de l'INSEE soient très sommaires et ne représentent que des tendances, il apparaît néanmoins que la création d'entreprise par des populations étrangères soit en nette augmentation

L'ARTISANAT CHEZ LES ETRANGERS EN ALSACE

(Source statistique : Chambre des Métiers d'Alsace)

Son importance aujourd'hui, son évolution depuis 5 ans, ses caractéristiques

Définition du secteur artisanal, en application du décret du 10 Juin 1983 :

Font partie de ce secteur l'ensemble des personnes (physiques ou morales) n'employant pas plus de 10 salariés et exerçant une activité indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestations de services figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel.

- Son importance

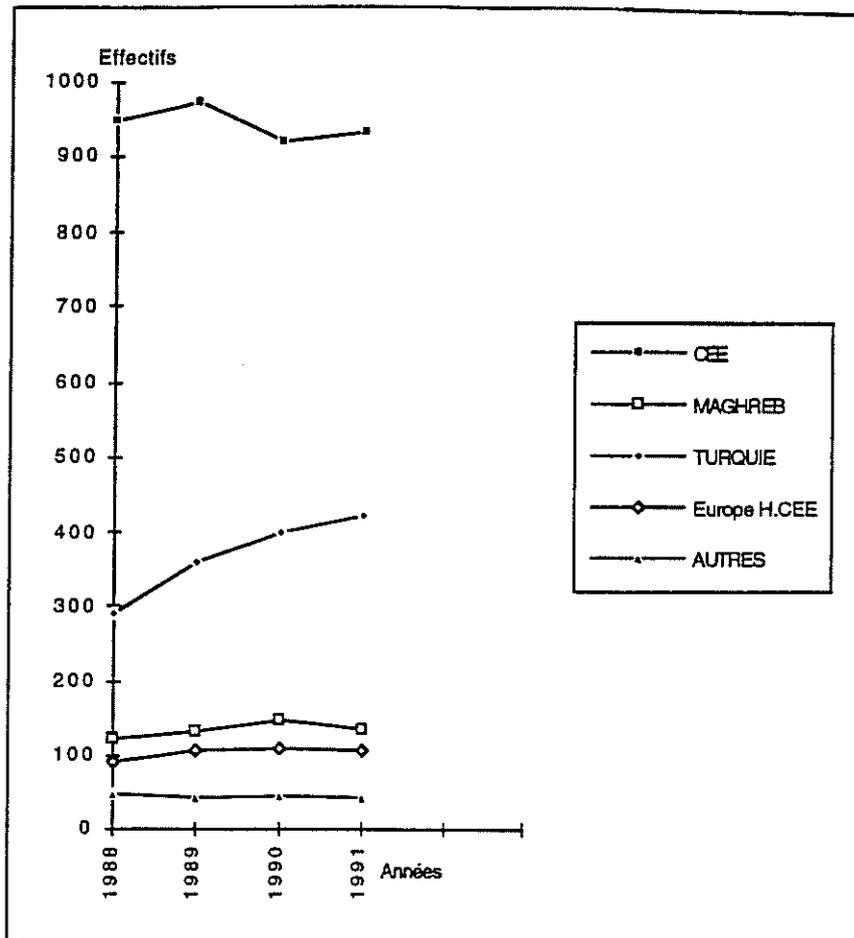
Actuellement, le nombre d'entreprises artisanales inscrites à la Chambre des Métiers d'Alsace (C.M.A.) dont le chef d'entreprise est de nationalité étrangère s'élève à **1672**. On en comptait 1503 en 1988, soit une **progression d'environ 11% en 5 ans**.

Dans l'ensemble, l'artisanat alsacien comptait 20 039 entreprises au premier janvier 1992. Ainsi, en Alsace, 8% des chefs d'entreprises artisanales sont de nationalité étrangère.

- Son évolution depuis 1988 par origine des chefs d'entreprises

Comme le montre le graphique page suivante, 57% des chefs d'entreprises étrangers sont originaires de la C.E.E. (932 au total). Les effectifs en baisse de 1989 à 1990 augmentent légèrement de 1990 à 1991.

Une quasi-stabilité est observée chez les étrangers originaires du Maghreb. Par contre, le nombre de chefs d'entreprises artisanales d'origine turque a fortement augmenté, d'une manière constante, ces dernières années : +46% depuis 1988.

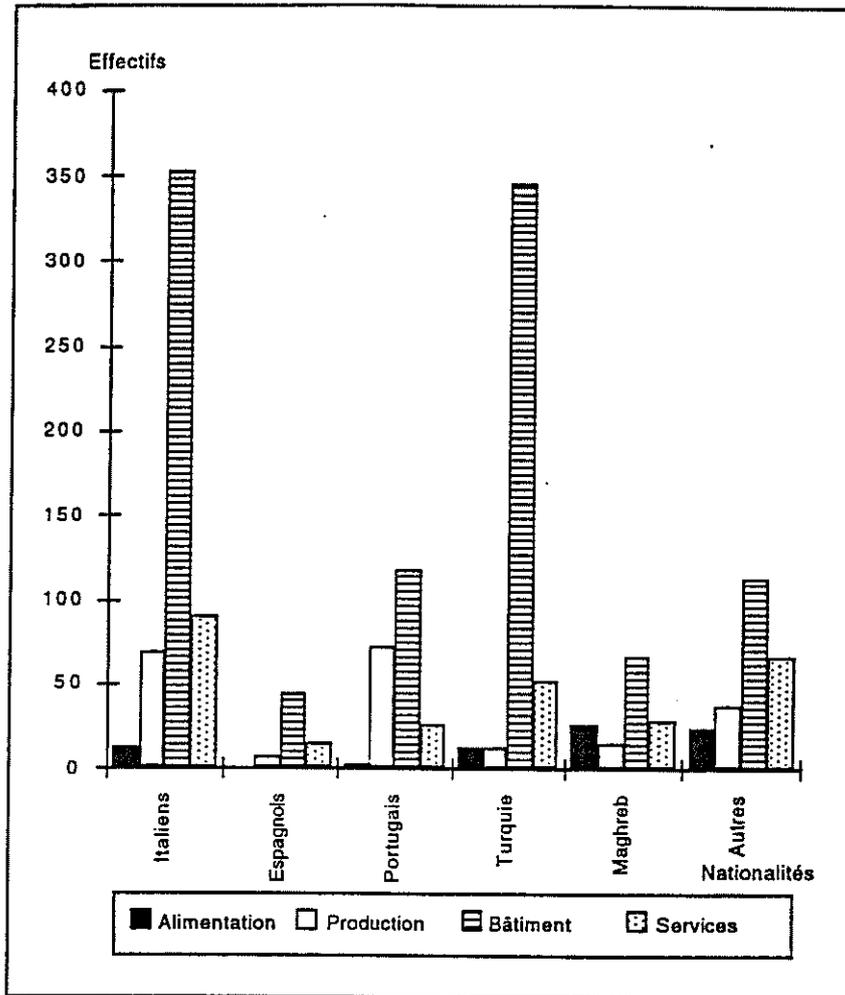


- Les entreprises artisanales par secteur d'activité

Le secteur du bâtiment représente 63% des entreprises artisanales alsaciennes dont le dirigeant est étranger.

C'est de loin le secteur le plus important suivi par celui des services (17%), de la production (15%) et de l'alimentation (5%).

Le secteur du bâtiment est sur-représenté chez les étrangers puisque dans l'ensemble, sur le plan régional, il représente 35% des entreprises. Le graphique page suivante en témoigne.



Les Italiens représentent avec 333 entreprises le tiers (32%) des entrepreneurs du secteur du bâtiment (1051 au total) notamment dans la maçonnerie ou la peinture-plâtrerie, alors que les Turcs en forment actuellement plus du tiers (36%) avec 382 entreprises du bâtiment (dont 185 entreprises de maçonnerie et 163 entreprises de peinture-plâtrerie).

Les Portugais sont 11,5%, les Maghrébins 5,5% et les Espagnols sont les moins représentés avec 4%.

Dans le secteur des services, les plus représentés sur 285 entrepreneurs sont à nouveau les Italiens et les Turcs avec respectivement 31% et 18%, ce qui représente respectivement 88 et 52 entreprises, en particulier dans des activités de réparation (automobiles entre autre) ; viennent ensuite les Maghrébins (11%) et les Portugais (9%) avec une trentaine d'entreprises en moyenne. Les Espagnols sont environ 5% dans ce secteur.

Le secteur de production qui compte 253 chefs d'entreprises attire cette fois en particulier des Italiens (27%) avec 68 entreprises (notamment dans les travaux des métaux), mais beaucoup moins de Turcs (6%) avec seulement 16 entreprises, Maghrébins (5,5%), Portugais (4%) ou Espagnols (3,5%).

Le secteur de l'alimentation, secteur le moins représenté avec 83 chefs d'entreprises, concerne en majorité des Maghrébins (29%) avec 24 entreprises notamment de boucherie-charcuterie-traiteur, quelques Turcs (22%) avec 18 entreprises, quelques Italiens (14,5%), un seul Portugais et aucun Espagnol.

D'une manière générale, Les Italiens et les Turcs sont les plus entreprenants en Alsace (respectivement 30% et 28% des entreprises artisanales dont le dirigeant est de nationalité étrangère), tout particulièrement dans le secteur du bâtiment. Nettement moins nombreux, les Portugais se dirigent également vers le bâtiment, et les Maghrébins sont les plus représentés dans le domaine de l'alimentation, outre une petite représentation dans le secteur du bâtiment. Les Espagnols très peu représentés parmi nos chefs d'entreprises sont également plutôt axés vers le bâtiment.

- L'âge des artisans

	18 - 30 ans	31 - 40 ans	41 - 50 ans	51 et plus	Total
Espagne	8	26	18	14	66
Portugal	30	57	61	10	158
Italie	31	108	185	177	501
Turquie	157	153	142	16	468
Algérie	5	19	28	8	60
Tunisie	1	12	15	3	31
Maroc	8	13	8	7	36

Les dirigeants italiens sont les plus anciens avec **72% des artisans de nationalité italienne qui ont plus de 40 ans**, 21,5% ayant entre 30 et 40 ans, suivis des Maghrébins (54%), des Espagnols (48%) et Portugais (45%) âgés de plus de 40 ans.

Cela correspond en fait aux courants migratoires anciens que représentent l'immigration italienne surtout et l'immigration maghrébine.

Les Turcs qui ne sont que 34% après 40 ans, sont en revanche les plus représentés avant, puisque **33,5% ont entre 18 et 30 ans et 33% ont entre 30 et 40 ans**, leur arrivée en France étant plus récente.

- L'ancienneté des établissements

	0 - 3 ans	4 - 6 ans	7 - 9 ans	10 ans et +	Total
Espagne	26	19	10	11	66
Portugal	86	47	15	10	158
Italie	140	86	52	223	501
Turquie	358	85	15	10	468
Algérie	36	11	2	11	60
Tunisie	16	7	5	3	31
Maroc	17	7	7	5	36

Les établissements les plus anciens (ayant + de 7 années d'existence) sont ceux tenus par des dirigeants de plus de 40 ans, en l'occurrence les Italiens : 10% de leurs entreprises ont entre 7 et 9 ans et **44,5% ont 10 ans et plus** (ce qui représente 223 entreprises).

Il y a donc une corrélation directe entre l'âge du dirigeant et l'ancienneté de l'établissement, ce que confirme le cas des Turcs qui sont les plus représentés

en-dessous de 40 ans, l'ancienneté de leurs établissements étant également la plus représentée en-dessous de 3 ans, puisque 76%, ce qui représente 358 entreprises, ont moins de 3 années d'existence. 18% ont entre 4 et 6 ans et seuls 5 % (25 établissements) ont plus de 7 années d'existence.

Les établissements portugais et maghrébins sont un peu plus jeunes : 84% parmi les entreprises artisanales portugaises ont moins de 6 ans (133/158) et 54% des entreprises du Maghreb ont moins de 3 ans (69/127).

- Les créations d'emplois

	0 salarié	1-2 salariés	3-5 salariés	6-9 salariés	+10 salariés
Espagne	24	21	11	4	6
Portugal	61	64	20	7	6
Italie	139	163	105	59	35
Turquie	187	228	47	4	2
Algérie	37	21	1	0	1
Tunisie	16	10	0	3	2
Maroc	16	15	4	1	0

Dans l'ensemble, 36% des entreprises artisanales dont le dirigeant est étranger, n'emploient aucun salarié, et 35,5% en emploient 1 ou 2.

Celles qui n'en emploient pas du tout sont celles tenues par des Turcs en majorité (40% sur 468 entreprises artisanales au total), les Italiens étant 28% dans ce cas là, les Maghrébins 54%, les Portugais 38,6% et les Espagnols 36%.

En revanche, près de la moitié (48,7%) des Turcs emploient 1 ou 2 salarié, les Italiens étant également un peu plus nombreux avec 32,5%. La part des Portugais augmente légèrement (40,5%) et celle des Maghrébins diminue avec 36%.

21% des Italiens et quelques Turcs (10%) dirigent encore de petites entreprises de 3 à 5 salariés.

Au-delà, les Italiens sont les employeurs les plus nombreux ; rares sont les entreprises turques ou maghrébines qui emploient plus de 6 salariés.

CREATIONS ET DISPARITIONS D'ENTREPRISES ARTISANALES

Le secteur artisanal est en perpétuelle évolution : des entreprises naissent, d'autres disparaissent ou se transforment. Le solde des créations d'entreprises sur les disparitions fin de l'année N constitue les immatriculations, c'est à dire le nombre réel de chefs d'entreprises au 1er janvier de l'année N+1.

Evolution de la création d'entreprises de 1988 à 1992 (au 31.07.1992)

- Part de la création par des étrangers issus du bassin méditerranéen par rapport à la création totale selon l'implantation géographique depuis 5 ans

	Bas-Rhin (en %)	Colmar (en %)	Mulhouse (en %)	Alsace (en %)
1988	9,7	9,8	13,8	11
1989	11,8	14,3	18	13,9
1990	12,5	6,9	14,9	12
1991	12,5	10,4	17,9	13,5
1992	14,2	10,4	21,8	15,7

Les données pour Colmar englobent les arrondissements de Ribeauvillé, Guebwiller et Colmar
Les données pour Mulhouse englobent les arrondissements de Thann, Altkirch et Mulhouse.

Sur le plan régional, l'évolution est en augmentation continue depuis 1988. L'année 1990 est caractérisée par une légère baisse de la création, observée également à Mulhouse et Colmar, mais qui sera suivie d'une reprise en 1991.

Des disparités géographiques

Alors qu'à Colmar, la création augmente de 1988 à 1989 et diminue en 1990 pour reprendre en 1991, dans le Bas-Rhin, l'augmentation est lente et progressive mais c'est à Mulhouse que l'augmentation est la plus nette puisqu'on est passé de 13,8% créateurs étrangers par rapport à l'ensemble à 21,8% au 31.07.1992.

En réalité, les créateurs étrangers issus du bassin méditerranéen sont plus nombreux dans le Bas-Rhin, mais l'effectif total des créateurs étant plus faible à Mulhouse, la proportion des étrangers est de surcroît plus élevée.

- Selon la nationalité du créateur et l'implantation géographique

Sur le plan régional, les plus nombreux à entreprendre et cela depuis 1988, sont les Turcs avec 617 créations. Leur effectif est en augmentation d'environ 33% fin 1991. Ils représentaient 5% de l'effectif total des créateurs, toutes nationalités confondues, en 1988 ; cette part s'élevait à 6,6% en 1989, 6,9% en 1990, 7,6% en 1991 et 10,6% au 31.07.1992.

Géographiquement, les artisans turcs sont plus représentés dans le Bas-Rhin, du fait de leur forte présence dans le département (17 145 contre 9293 dans le Haut-Rhin - dont 2573 à Mulhouse et 1772 à Colmar - Recensement de la Population 1990,

sondage au 1/4) : depuis 1988, on relève près de six fois plus d'artisans turcs par rapport à Colmar et + 79% par rapport à Mulhouse.

Viennent ensuite les Italiens au second rang des créateurs d'entreprises issus du bassin méditerranéen avec 211 créations depuis 4 ans 1/2, qui forment :

- 2,5% de l'ensemble des créateurs en 1988, toutes nationalités confondues,
- 2,8% en 1989,
- 1,7% en 1990,
- 2,6% en 1991,
- 1,9% au 31.07.1992.

Ils sont plus représentés dans le Haut-Rhin, notamment à Mulhouse où ils forment 43% depuis 1988 de l'ensemble des créateurs italiens implantés dans la région, contre 36% dans le département du Bas-Rhin. Sur Colmar, la part est de 21%, ce qui nous donne une part de 64% pour le département du Haut-Rhin, correspondant à une présence importante d'Italiens dans le département : 10 620 - dont 2460 à Mulhouse et 1004 à Colmar - contre 3896 dans le Bas-Rhin.

Les Portugais sont au 3^è rang de la création d'entreprises en Alsace depuis 1988 avec 122 créations, malgré une diminution progressive depuis 1990. Plus de la moitié (58%) sont implantés dans le Bas-Rhin.

Parmi les Maghrébins, les Algériens sont ceux qui créent le plus : 68 créations depuis 1988 contre 51 chez les Marocains et 22 chez les Tunisiens. Les Algériens et les Tunisiens sont plus nombreux dans le Haut-Rhin en particulier à Mulhouse où la moitié est implantée, alors que les Marocains sont plutôt installés dans le Bas-Rhin.

Les Espagnols, avec 44 créations depuis 1988, sont les moins entreprenants parmi les Européens du Sud. Près des 2/3 sont installés dans le Haut-Rhin.

Statistiquement, on s'aperçoit que la présence de certaines populations étrangères en termes d'effectifs et d'implantation géographique en Alsace est en lien direct avec la création d'entreprises : ainsi, les créateurs turcs et marocains sont plus nombreux dans le Bas-Rhin, alors que les créateurs italiens et algériens sont en plus grand nombre dans le Haut-Rhin.

La seule particularité est que les Marocains qui sont au 2nd rang en matière de volume dans la composante étrangère en Alsace, ne sont qu'au 5^è rang de la création d'entreprises par les étrangers issus du bassin méditerranéen.

Inversement, les Italiens, au 2nd rang de la création d'entreprises puisqu'ils dépassent les Portugais et les Algériens, sont au 4^è rang en terme d'effectifs de la population italienne de la région (beaucoup d'entre eux ayant opté pour l'acquisition de la nationalité française).

En fait, certaines populations, quelque soit l'ancienneté de leur immigration (entre-deux guerre pour les Italiens, après-guerre pour les Maghrébins, récemment pour les Turcs) sont plus entreprenneuses que d'autre.

- Selon le secteur d'activité et la nationalité du créateur sur le plan régional

Secteur Alimentation

	1988	% *	1989	% *	1990	% *	1991	% *	1992	% *
Turcs	1	0,04	4	2,3	5	2,7	4	1,7	6	5,8
Maghrébins	5	2,2	9	5	2	1,08	5	2,2	1	0,96
CEE (Esp. Port. Ital.)	5	2,2	/	/	/	/	4	1,7	/	/

* = part par rapport à l'effectif total (Français et étrangers) des créateurs dans le secteur

Secteur Production

	1988	%	1989	%	1990	%	1991	%	1992	%
Turcs	6	1,04	3	0,6	4	0,9	2	0,5	5	2,5
Maghrébins	/	/	3	0,6	3	0,7	5	1,2	1	0,5
CEE (Esp. Port. Ital.)	9	1,5	13	2,6	7	1,6	9	2	5	2,5

Secteur Bâtiment

	1988	%	1989	%	1990	%	1991	%	1992	%
Turcs	87	12	113	14	101	14,4	120	16,6	90	21
Maghrébins	18	2,5	25	3	17	2,4	16	2,2	7	1,6
CEE (Esp. Port. Ital.)	59	8	71	8,8	45	6,4	52	7,2	29	6,6

Secteur Services

	1988	%	1989	%	1990	%	1991	%	1992	%
Turcs	11	2	16	2,8	17	3,4	14	2,7	8	2,7
Maghrébins	4	0,8	5	0,9	4	0,8	6	1,1	5	1,7
CEE (Esp.Port. Ital.)	15	2,9	22	3,8	14	2,8	12	2,4	5	1,7

La première remarque qui s'impose à l'examen de ces quatre tableaux est la prédominance des effectifs de créateurs dans le secteur du Bâtiment depuis 5 ans, en particulier des effectifs turcs qui vont jusqu'à représenter 21% dans la période du 1.01.1992 au 31.07.1992 de l'ensemble des créateurs (Français et étrangers) du Bâtiment, alors que la part des Maghrébins est de 1,6% et celle des Européens du Sud de 6,6%, en diminution depuis 5 ans (voir le graphique de la décomposition du secteur Bâtiment par nationalité un peu plus loin).

Cette prédominance existe également, mais dans une moindre mesure, dans le secteur de l'Alimentation : 5,8% dans la même période contre 0,96% chez les Maghrébins et aucune création dans le secteur par les Italiens, Espagnols ou Portugais.

Dans les secteurs Production et Services, l'écart n'est pas aussi important, sachant que pour les Turcs, après le Bâtiment, c'est le secteur des services qui les attire, notamment et de plus en plus des activités de réparation de véhicules automobiles (24 créations depuis 1988).

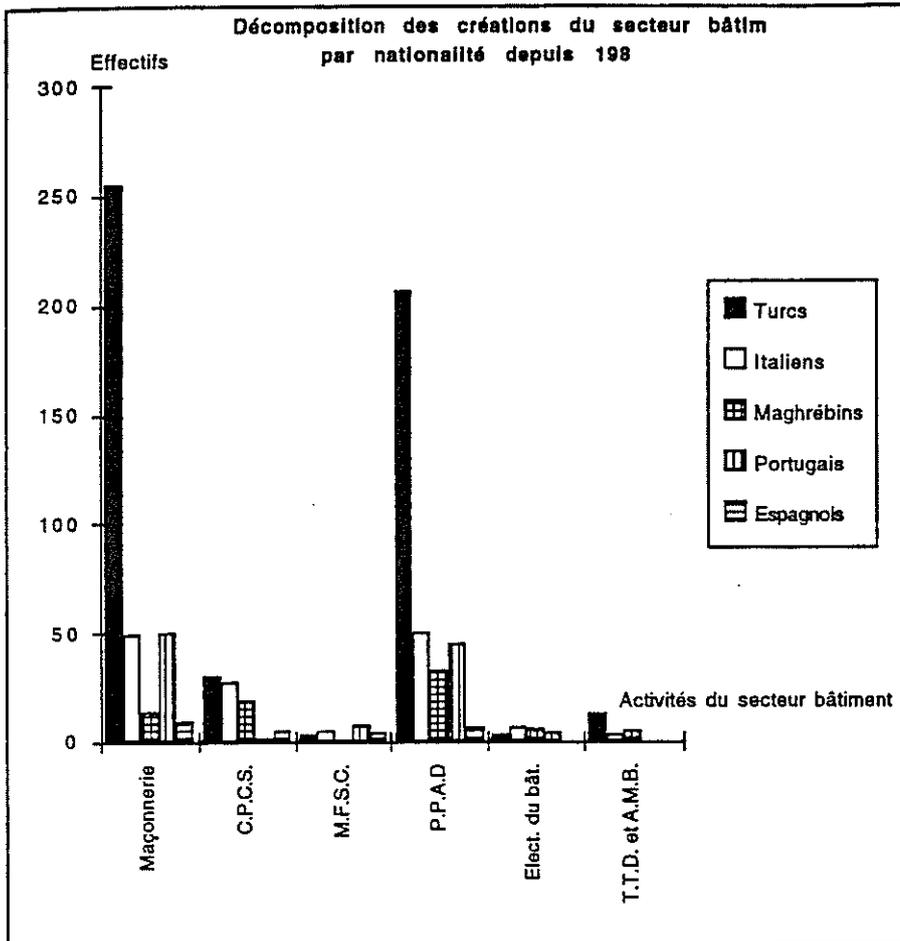
Dans le secteur du Bâtiment, ce sont les activités de maçonnerie surtout et également de peinture, plâtrerie et aménagements divers qui sont les plus représentés (plus des 3/4 du secteur du 1.01.1992 au 31.07.1992). Le même constat est relevé chez les Européens du Sud, en particulier chez les Italiens.

L'Alimentation les attire très peu, étant entendu que les données statistiques sont celles de la Chambre des Métiers d'Alsace et concernent uniquement l'activité des plats à emporter. Les statistiques de la restauration sont tenues par les Chambres de Commerce et d'Industrie (voir partie concernant les données C.C.I.).

Le secteur Production est très peu représenté dans nos populations et intéresse davantage les Européens du Sud (dans le Travail des métaux notamment) que les Turcs ou les Maghrébins.

A la lecture des chiffres et du graphique suivant, les Italiens ont davantage la fibre créatrice dans le Bâtiment que les Espagnols, légèrement plus ou autant que les Portugais. Si leur effectif est en baisse depuis 5 ans, cela peut s'expliquer par l'accès

à la nationalité française, d'autant plus que ce n'est qu'à partir de 1984 qu'il devient possible pour les immigrés de s'inscrire au Registre des Métiers sans pour autant prendre la nationalité française. Cette éventuelle accession à la nationalité française comme origine de la baisse des effectifs créateurs, peut également s'appliquer aux Maghrébins, auxquels on peut également ajouter la possibilité d'un retour au pays d'origine à l'âge de la retraite.



C.P.C.S. = Couverture, Plomberie, Chauffage, Sanitaire
M.F.S.C. = Menuiserie, Ferronnerie, Serrurerie, Charpente
P.P.A.D. = Peinture, plâtrerie, Aménagements, Divers
T.T.D. et A.M.B. = Terrassement, Travaux Divers et Autres Métiers du Bâtiment

Cependant, si l'ancienneté de la présence en France après des années sous le statut de salarié a généré la création d'entreprises apparaissant comme un moyen d'émancipation et d'insertion, en Alsace, les entrepreneurs ne sont pas essentiellement issus de courants migratoires anciens. En effet, on s'aperçoit, toujours à la lecture des chiffres, que l'immigration la plus récente représentée par les Turcs partage le monopole de la création d'entreprises avec les Italiens, avec la particularité pour les ressortissants turcs que les membres de leurs familles font souvent partie du cercle qui alimente les circuits de financement, étant donné qu'il existe des réseaux d'entraide et de soutien. De plus, certaines activités s'appuient sur un savoir-faire et

peuvent ainsi développer les échanges avec le pays d'origine. Avec 423 entreprises artisanales inscrites à la C.M.A. au 1er Janvier 1992, les chefs d'entreprises d'origine turque représentent le quart de l'ensemble des chefs d'entreprises de nationalité étrangère, mais contrairement à des clichés répandus, seulement 2% de l'ensemble de l'artisanat alsacien.

- Selon le statut juridique des entreprises

L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus courante dans les créations d'entreprises par des personnes de nationalité étrangère.

1989 :

73 entreprises individuelles à Mulhouse sur 97 créations
43 entreprises individuelles à Colmar sur 51 créations
108 entreprises individuelles dans le Bas-Rhin sur 137 créations.

78,5% des entreprises créées sont des entreprises individuelles. 52% de ces entreprises sont implantées dans le Haut-Rhin, notamment à Mulhouse.
Les entreprises du Bâtiment représentent 76% de l'ensemble des entreprises individuelles en Alsace créées par des étrangers.
58,5% de ces étrangers (créateurs dans le Bâtiment en entreprise individuelle) sont d'origine turque, 14,6% d'origine italienne et maghrébine et 11% d'origine portugaise.

20% des entreprises créées sont des Sociétés A Responsabilités Limitées (SARL), en particulier dans le secteur du Bâtiment et dans une moindre proportion dans celui des Services. Les Italiens sont les plus représentés dans cette forme juridique.

Seuls 4 étrangers ont opté pour la Société Anonyme (SA).

1990 :

57 entreprises individuelles à Mulhouse sur 71 créations
16 entreprises individuelles à Colmar sur 24 créations
107 entreprises individuelles dans le Bas-Rhin sur 124 créations.

82% des entreprises créées en 1990 sont des entreprises individuelles. 59,4% de ces entreprises sont installées dans le Bas-Rhin. Les 3/4 de ces entreprises figurent dans le secteur du Bâtiment, dans lequel les Turcs sont les plus représentés, puisque 69% de ces entreprises individuelles du secteur du Bâtiment ont un dirigeant turc. Par ailleurs, 10,4% sont portugais, 5,9% sont italiens et 11% sont maghrébins.

37 entreprises créées étaient des SARL, soit 17% de l'ensemble des créations de 1990.

1991 :

71 entreprises individuelles à Mulhouse sur 85 créations
24 entreprises individuelles à Colmar sur 34 créations
113 entreprises individuelles dans le Bas-Rhin sur 130 créations.

83,5% des créations durant l'année 1991 ont le statut juridique de l'entreprise individuelle. 54% de ces entreprises sont dans le Bas-Rhin.

78% des entreprises individuelles sont dans le secteur du Bâtiment dont une bonne majorité (70%) des chefs d'entreprises sont de nationalité turque, suivis des Italiens et Portugais.

15% des créations sont des SARL et concernent surtout des entreprises créées par des artisans d'origine sud-européenne (Italiens et Portugais) dans le secteur du Bâtiment notamment.

Depuis le 1er janvier 1992 jusqu'au 31 Juillet 1992, 135 entreprises individuelles ont été créées sur 162 créations, soit 83% de l'ensemble. Les Turcs sont les plus représentés avec 63% de créations d'entreprises individuelles toujours dans le secteur du Bâtiment pour une grande majorité.

En fait, la constante depuis quelques années est la représentation significative de l'entreprise individuelle dans le secteur du Bâtiment parmi les créations des étrangers en Alsace, des Turcs en majorité mais également des Italiens, Portugais ou Maghrébins. Les SARL sont plus rares et sont plutôt le fait d'Européens du Sud. Les SA sont quasiment inexistantes.

Evolution des disparitions d'entreprises depuis 1988 par rapport aux créations

	1988	1989	1990	1991	1992
Créations	220	284	220	249	162
Radiations	153	197	241	222	138
dont raison éco.	50	28	23	40	16

En 1988 et 1989, on relevait 70% de radiations par rapport aux créations pour chaque année. En 1990, le nombre de radiations dépassait celui des créations et concernait donc des créations d'années antérieures. En 1991, la part s'élevait à 89% et au 31.07.1992 à 85% toujours par rapport aux créations de l'année concernée.

Face à la croissance de l'effectif créateur depuis 5 ans, on observe parallèlement la croissance de l'effectif des disparitions.

Quelles sont les nationalités les plus touchées par ces disparitions ?

	1988		1989		1990		1991		1992	
	Effectif	% *	Effectif	%*	Effectif	%*	Effectif	%*	Effectif	%*
Espagnols	13	8,5	13	6,6	13	5,4	8	3,6	3	2
Italiens	59	38,5	58	29,4	82	34	57	25,6	38	27,5
Portugais	8	5	16	8	19	7,8	14	6,3	8	5,8
Algériens	11	7	12	6	14	5,8	17	7,6	9	6,5
Marocains	6	4	15	7,6	12	5	6	2,7	5	3,6
Tunisiens	6	4	5	2,5	3	1,2	2	1,2	3	2
Turcs	40	26	64	32,5	89	37	118	53	72	52,6
Naturalisés français	10	7	14	7,4	9	3,8	/	/	/	/

* = % par rapport à l'ensemble des radiations de ces populations pour l'année concernée

On connaît maintenant l'esprit d'entreprise des Turcs et des Italiens, mais on découvre après la lecture de ce tableau que ce sont également les plus touchés par les radiations. En 1988, les entreprises tenues par les Italiens étaient plus nombreuses à disparaître que celles tenues par les Turcs (59 contre 40 radiations chez les Turcs), ce qui n'est plus le cas à partir de 1989 où la part des radiations propre aux Turcs va croître progressivement en dépassant celle des Italiens, notamment en 1991 où elle représente le double (en effectifs, il y a en 1991 57 radiations chez les Italiens contre 118 chez les Turcs).

Si au 31.12.1991, on a enregistré 140 créations par des Turcs pour l'année 1991, on a également enregistré 118 disparitions sur un total de 257 entreprises dont le dirigeant est étranger et radiées en 1991, soit près de la moitié. Les Italiens représentaient environ 25% des radiations de l'année 1991 (en diminution par rapport à 1990, 1989, 1988), les Algériens 7,6% (en augmentation par rapport à 1990), les Portugais 6,3% (en diminution depuis 1989), les Marocains 2,7% (en diminution par rapport à 1990) et les Tunisiens qui se stabilisent avec la plus petite part parmi l'ensemble des radiations

(1,2%). Les Espagnols enregistrent également une diminution progressive de leurs radiations depuis 1988 (8,5% en 1988 contre 3,6% en 1991).

Les secteurs d'activité les plus touchés par les radiations sont en fait les secteurs les plus représentés en terme de créations, notamment par les Turcs et les Italiens, à savoir la maçonnerie, la peinture et plâtrerie, en d'autres termes les secteurs d'activité du Bâtiment.

Les secteurs d'activité de l'Alimentation, de la Production et des Services donnent des chiffres beaucoup moins significatifs qui ne touchent pas des populations précises.

DEUXIEME PARTIE

**APPROCHE QUALITATIVE DE LA CREATION
D'ENTREPRISES PAR DES ETRANGERS EN ALSACE**

ENQUETE AUPRES D'ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS DE LA REGION

L'enquête auprès des acteurs de terrain s'est déroulée au courant des mois de Septembre et Octobre 1992, par le biais d'un questionnaire court et très général qui leur a été adressé.

Les services qui y ont répondu sont les suivants :

- C.C.I. de Strasbourg et du Bas-Rhin
- C.C.I. de Mulhouse
- C.C.I. de Colmar
- Mission Régionale de la Création d'Entreprise (M.R.C.E.)
- Chambre des Métiers d'Alsace (C.M.A.)
- URSSAF du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- DDTE du Bas-Rhin
- OGACA
- Boutique de gestion Alsace
- Gestion 2000
- Assurance Vieillesse des Artisans Alsace-Moselle
- IRCOS Formation
- CASTRAMI, bureau d'accueil du Bas-Rhin

12 questionnaires ont fait l'objet d'un dépouillement thématique.

Les thèmes retenus pour le dépouillement sont les suivants :

- la perception générale de la création d'entreprises par les étrangers en Alsace
- le repérage dans le temps de l'évolution de la création
- les communautés concernées
- les secteurs d'activité
- les motivations des entrepreneurs
- les difficultés rencontrées par les entrepreneurs
- les solutions à envisager
- la formation comme solution
- la création d'entreprise comme facteur d'intégration.

Les réponses ont été regroupées dans les tableaux pages suivantes. Bien entendu, elles peuvent paraître très subjectives, et doivent être interprétées et analysées avec beaucoup de vigilance.

ANALYSE DE CONTENU DES ENQUETES EFFECTUEES AUPRES D'ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS DE LA REGION

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin	- beaucoup de créations d'entreprises parmi les ressortissants non CEE - leur effort est positif avec des retombées économiques intéressante	positif et encourageant	pas de statistiques tenues par nationalité	prêt à porter et bâtiment	l'accomplissement personnel et l'intégration par la création de l'emploi	l'incompétence dans le milieu du conseil	il faut considérer qu'il y a homogénéité des problèmes donc unicité dans l'offre de la formation	oui, mais en français avec des compétences techniques réelles relevant d'une pratique dans le milieu des entreprises	oui, pour les raisons citées précédemment
CCI de Colmar	la création est d'importance secondaire si l'on compare avec d'autres régions	relative stabilité des données à première vue ; toutefois, une augmentation des demandes d'immatriculation est observée uniquement pour obtenir un titre de séjour	la communauté turque est Incontestablement majoritaire	- alimentaire - commerce ambulants (alimentation, confection)	- l'attrance du profit - la promotion sociale	la barrière linguistique et les conséquences au plan administratif, difficultés spécifiques aux étrangers	- accueil spécifique par l'intermédiaire de l'un de leurs ressortissants intégrés	Incontestablement oui, à condition qu'elle soit adaptée à leur cas	dans une certaine mesure oui

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
CCI de Mulhouse	la création est croissante	elle a démarré au début des années 1980 et va en s'amplifiant	<ul style="list-style-type: none"> - italienne - allemande - algérienne - suisse - turque 	<ul style="list-style-type: none"> - commerce de détail alimentaire et non alimentaire pour les Turcs - café-restaurants pour les Algériens - divers pour les autres 	<ul style="list-style-type: none"> - licenciement et difficulté à (re)trouver un emploi ou une aide à la création - brimades en tant que salarié puis démission puis création d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - problème de la compréhension de la langue française, analphabétisme - contrôle parfois trop strict à l'égard de certaines communautés par les forces de police sur l'agglomération mulhousienne - Ces difficultés sont peut-être spécifiques aux étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> - une formation linguistique, culturelle et professionnelle - contrôle administratif et fiscal rigoureux 	la formation est essentielle	oui, car elle permet des échanges, des contacts avec d'autres communautés

C.M.A.	<p>le phénomène est évolutif. Il correspond aux vagues d'immigration et à leur contexte : les Italiens avant guerre, les Espagnols et les Portugais il y a quelques décennies, les Turcs aujourd'hui. Il y a deux cas particuliers : - les Maghrébins dont l'arrivée a été suscitée par une forte demande industrielle et qui sont peu créateurs d'entreprise dans l'artisanat (c'est sans doute différent dans le commerce) - les Allemands qui sont de "faux" créateurs : ils s'immatriculent en France pour exercer exclusivement en Allemagne et échapper ainsi à l'exigence du Brevet de</p>	<p>contrairement à l'impression qu'on peut avoir, il n'y a pas "d'explosion" en chiffre absolu. Par contre, l'impression de déferlement est liée à une croissance rapide pour certaines nationalités dans des métiers précis et dans des endroits précis (exemple : les crépisseurs turcs dans le Nord-Est du Bas-Rhin)</p>	<p>aujourd'hui, incontestablement les Turcs (dans l'artisanat)</p>	<p>le Bâtiment essentiellement, la mécanique</p>	<p>il s'agit d'une forme de dynamisme et sans doute à la fois une certaine tradition. Parfois aussi, au sein d'une communauté ethnique, on recrée les diverses fonctions qui vont la faire fonctionner dans une relative autarcie. Enfin, il ne faut pas négliger le facteur d'imitation qui fait entrevoir des perspectives de réussites dans une société qu'on connaît mal : "puisque un tel a réussi en le faisant, je vais le</p>	<p>Indiscutablement l'adaptation aux contraintes législatives et réglementaires qui sont bien supérieures à ce qu'on trouve dans les pays d'origine où ce type d'activité (bâtiment par exemple) relève souvent de l'économie informelle. Cette apparente liberté avec la réglementation est la source de beaucoup de réactions violentes contre la création d'entreprise par des étrangers, dans la mesure où elle est perçue comme une concurrence déloyale. Il en va de même avec "l'irréalisme économique" qui fait pratiquer des</p>	<p>le meilleur moyen, c'est l'intégration : il n'y a qu'à voir les maçons italiens ou les plâtriers portugais qui à la deuxième génération ont souvent pris des responsabilités dans les organisations professionnelles. Plus directement, une sensibilisation et une formation adéquate (donc assez lourde) qui pourrait être facilitée par une répression ciblée dont l'objectif devrait être de montrer qu'en France, on ne viole</p>	<p>idem</p>	<p>elle apparaît sans doute comme telle, mais aujourd'hui un peu dans le mauvais sens. On peut penser effectivement que le fait de s'adapter à un marché en respectant les contraintes peut permettre rapidement de bien connaître une société. Par ailleurs, notre société reconnaît de plus en plus la réussite économique d'où en cas de réussite, facilité d'intégration</p>
--------	---	---	--	--	---	---	--	-------------	--

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
Suite C.M.A.	Maîtrise pour s'installer. Ce phénomène difficilement répréhensible en France est totalement illégal en Allemagne				faire aussi pour réussir"	prix qui relèvent de la vente à perte. Ces difficultés ne sont pas spécifiques aux étrangers, mais leur proportion est sans doute supérieure dans cette catégorie de créateur	pas impunément la réglementation.		
Mission Régionale de la Création d'Entreprises	perception positive. C'est la preuve d'une attitude responsable par rapport au pays ou à la région d'accueil	le flux de la création d'entreprises est toujours la résultante d'une situation générale du moment. A chaque période fortement typée de l'évolution de l'économie nationale et internationale correspond des flux de nationalités spécifiques de créateurs d'entreprises	un rapport sera publié sur le sujet par la C.R.C.I Alsace	idem	l'intégration	difficultés linguistiques et maîtrise des processus réglementaires. Ces difficultés sont spécifiques aux étrangers	l'accompagnement et le suivi ponctuel dans le temps plutôt que des stages "passifs" de formation continue	idem	oui. Commercer (même si dans un premier temps, ceci se fait majoritairement avec les membres de sa propre communauté), c'est montrer une volonté de planter "son" arbre dans une logique et une culture différente...et donc chercher à la comprendre

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
URS-SAF du Haut-Rhin	les étrangers qui créent des entreprises en Alsace sont une minorité	sentiment que le nombre d'entreprises créées stagne ou est en diminution	- italienne - turque - algérienne	- le bâtiment - l'hôtellerie - la restauration (pizzerias) - la vente ambulante - les forains	rendre service à leurs compatriotes en répondant à leur attente	- handicap pour la pratique de la langue française - méconnaissance des obligations imposées aux entreprises Ces difficultés sont spécifiques aux étrangers en raison de pratiques et obligations imposées aux entreprises dans leur pays d'origine	- une formation spécifique et une aide pour les démarches préalables à la création d'entreprise	évidemment	réponse nuancée, car l'activité déployée par les chefs d'entreprises étrangers s'adresse prioritairement aux ressortissants de leur pays d'origine, ce qui constitue pour l'essentiel un frein à une intégration globale dans la société française

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
URS- SAF du Bas- Rhin	les étrangers qui créent des entreprises semblent vouloir se placer dans des créneaux d'activités trouvant facilement des débouchés (bâtiment, restauration). Les déclarations de création sont en général effectuées dans les règles. Par contre, en cas de difficultés financières, il arrive que les intéressés disparaissent sans laisser de trace. Le recouvrement des charges sociales s'avèrent alors difficile, voire impossible	il ne semble pas y avoir d'afflux massif de telle ou telle catégorie d'étrangers. Il existe des noyaux d'implantation autour desquels gravitent parents, amis, connaissances qui vont et viennent entre la France et leur pays d'origine	il semblerait que la communauté turque soit la plus active, suivie de la communauté maghrébine. Toutefois, d'autres communautés, déjà en place depuis plus longtemps, ont acquis une certaine assise et font toujours preuve du même dynamisme qu'à leur début	bâtiment et restauration	l'intégration se fait probablement plus facilement dans un contexte relationnel client-entreprise, que dans un contexte d'autochtone à immigré. En outre, l'entreprise permet un regroupement familial plus facile puisqu'elle est porteuse d'emplois, condition indispensable pour obtenir les visas, cartes de séjour...	difficultés de communication avec l'Administration en raison de la barrière linguistique. Si celle-ci ne semble pas être un obstacle majeur dans le rapport client-entreprise, elle devient insurmontable en cas de conflit avec l'Administration, les intéressés étant susceptibles d'utiliser cette barrière comme un stratagème pour gagner le temps qui pourrait jouer en leur faveur	n'autoriser la création d'entreprise que si le futur employeur connaît à peu près la langue française et oblige ces entreprises à avoir recours à une personne qualifiée susceptible de faire la liaison avec tous les partenaires	oui, axée sur les thèmes cités précédemment	l'intégration peut se réaliser par tous les moyens dans la mesure où il existe une volonté affirmée de celui qui veut s'intégrer. L'ouverture sera créée si les partenaires constatent cette volonté et que celui qui veut s'intégrer respecte les règles du pays d'accueil et admet la loi du marché dans son cadre légal

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
DDTE du Bas-Rhin	l'indépendance de nombreux créateurs semble relative. Leurs marchés sont fournis par des donneurs uniques (Habitat Center, UNIMIX...)	création en nombre croissant	- turque - asiatique	- le bâtiment (maçonnerie, crépissage) - commerce ambulancier - restauration	- mettre fin à la précarité de leur situation - l'attrait d'un revenu plus important - être travailleur indépendant	- méconnaissance de la langue et des structures administratives - carence en formation (gestion, comptabilité) - difficultés à constituer un dossier de demande d'aide (plan de financement, évaluation du montant des investissements, des besoins en fonds de roulement...) - situation de dépendance vis à vis d'un comptable. Difficultés non spécifiques aux étrangers, mais elles en touchent une majorité	- assurer la formation dans des langues étrangères <u>Moyens mis en œuvre</u> : intervention du CASTRAMI pour proposer aux créateurs de nationalité étrangère un suivi spécifique (accueil, orientation...)	oui	oui, si le créateur trouve les appuis nécessaires à une création d'entreprise réussie

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
Assurance Vieillesse des Artisans Alsace-Moselle	peut avoir un aspect positif mais les étrangers doivent s'adapter à nos règles du monde socio-économique	sentiment que la création est en augmentation	- la communauté turque est celle qui compte actuellement le plus d'entreprises individuelles de nature artisanale - quelques entreprises gérées par des Portugais ou Maghrébins	il s'agit surtout d'entreprises individuelles ayant des activités relevant du secteur du bâtiment	- probable que la différence culturelle soit une motivation importante - sentiment de liberté dans l'exercice de l'activité professionnelle	problème de la méconnaissance de notre langue ainsi que des règles de société pour les artisans étrangers. Ces deux difficultés majeures, que connaissent en particulier les chefs d'entreprises étrangers, conduisent souvent à des problèmes vis à vis des organismes sociaux ou fiscaux	- organiser des cours de formation générale et de langue française - par la suite, des stages spécifiques de gestion et de comptabilité devraient être organisés avec contrôle des connaissances	voir précédemment	à défaut de trouver un emploi salarié, certains étrangers tentent l'expérience en créant une entreprise individuelle. Si une bonne formation est faite, la création d'entreprises par des étrangers peut être à moyen terme un facteur d'intégration dans notre société

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
Boutique de Gestion Alsace	accueillant essentiellement des étrangers et créateurs d'entreprises, la difficulté d'entreprendre n'en est que plus vivement ressentie	non réponse	- turque - tunisienne - cambodgienne - polonaise	- secteur du bâtiment (peinture, maçonnerie) - activités de nettoyage - restauration - commerce non sédentaire (fruits et légumes, textile)	c'est avant tout la création de leur propre emploi, dans un métier qu'ils connaissent pour l'avoir pratiqué dans leur pays d'origine ; ils n'ont souvent aucune qualification, aucun diplôme reconnu	problème de la communication : ils viennent souvent accompagnés de leur traducteur, pour que l'on puisse engager certaines formalités administratives, ce qui est très gênant quand on sait que la création d'entreprise n'est pas une simple formalité.	pouvoir travailler en collaboration avec des organismes spécialisés dans l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs étrangers (contacts déjà mis en place avec CASTRAMI)	ce serait une solution ainsi que tout suivi quelque soit sa forme	tout dépend des conditions de création d'entreprises mais dans la plupart des cas rencontrés, c'est non.

Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
<p>GESTION 2000</p> <p>les créateurs étrangers d'entreprises en Alsace sont pour la plupart des chômeurs, ou bien des personnes qualifiées dans leurs professions. Les chômeurs créent leurs entreprises d'abord dans le but de recevoir des subventions d'exploitation. Pour cette raison, la plupart des artisans ont une vision à court terme de l'entreprise. Par exemple pendant 2 ans afin de profiter des différentes exonérations ; après cette date, cessation de l'activité et réouverture au nom d'une autre personne de la famille. Par contre, les commerçants, les restaurateurs, les petits commerces de détail font d'importants investissements, donc ils pensent à la rentabilité de leurs entreprises à long terme.</p>	<p>certaines créateurs se lancent dans cette aventure car son voisin ou bien un ami s'y est lancé. Les et pourquoi pas lui, pour faire des bénéfices importants. La plupart de ces entreprises ont une durée de vie très courte. Soit elles cessent leurs activités, soit cela se traduit par une liquidation judiciaire, surtout dans l'artisanat</p>	<p>à l'heure actuelle, la communauté turque. En 1985 à Strasbourg, il n'y avait que 2 restaurants turcs. Aujourd'hui, une 60è de restaurants existent. idem pour les épiceries. Aux yeux de la communauté turque, créer une entreprise est devenu un phénomène de mode, tout le monde veut devenir travailleur indépendant D'autres communautés comme les Italiens ou les Espagnols ont déjà passé ce stade depuis longtemps.</p>	<p>- bâtiment et travaux publics - commerce de détail - restauration</p>	<p>- volonté d'indépendance et de mise en valeur de leur qualification professionnelle. Ils souhaitent gagner plus d'argent et pour eux, il n'y a qu'une seule solution : travailler indépendamment</p>	<p>- le problème de la langue - aucune connaissance de la législation du travail - aucune connaissance en comptabilité ou en gestion - le non paiement de leurs factures - la concurrence entre les artisans se traduit par une baisse des prix au m2 réalisé dans le secteur du bâtiment Ce sont des difficultés spécifiques aux étrangers, car c'est pendant l'exercice qu'ils découvrent le monde de l'entreprise et non pas avant de commencer</p>	<p>- une formation à la langue française - une formation en comptabilité et en gestion qui leur permettrait de découvrir l'entreprise et entreprendre en connaissance de cause - une brochure dans leur langue sur l'environnement de l'entreprise</p>	<p>la formation est une nécessité</p>	<p>c'est un facteur d'intégration. Tout d'abord, les créateurs d'entreprises contribuent encore plus au développement économique de la région. D'autre part, le rapport salarié-patron laisse sa place à un interlocuteur capable de prendre des responsabilités, mieux connaître la législation financière. Enfin, l'augmentation de leur train de vie les oblige à sortir de leur "ghetto"</p>

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
Suite Boutique de gestion Alsace						Ces difficultés sont partiellement spécifiques aux étrangers car pouvoir analyser conjointement le profil du porteur de projet (ses motivations, son ambition...) est déterminant quant à la mobilité et la réussite du projet			
OGACA	perception très approximative (environ 10 créations/an) car les étrangers ne constituent pas une part importante des créateurs accueillis par l'OGACA	non réponse	non réponse	non réponse	- réponse au chômage - tradition familiale - goût du risque	le racisme mis à part et les problèmes de la langue, il apparaît que les étrangers rencontrent les mêmes difficultés que les autres : insuffisance de fonds, manque de crédibilité personnelle ou professionnelle, préparation insuffisante	pas de moyen spécifique	oui, à condition qu'elle résulte d'une démarche volontaire, c'est à dire que le créateur y voit clairement son intérêt	oui, car elle constitue un indice de réussite sociale et elle permet aux étrangers d'y valoriser leurs compétences ou leurs expériences

Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
<p>IRCOS</p> <p>les immigrés participent fortement au mouvement de création d'entreprise, car plus touchés par le chômage que les autochtones et appartenant à des réseaux de soutien qui leur permettent de s'installer à leur propre compte. Exemple : dynamisme des petits commerces gérés par des étrangers : épiceries de quartier, service de nettoyage, atelier de couture</p>	<p>- jusqu'en 1985 : les immigrés d'origine maghrébine constituaient la "tête du peloton" - entre 1985 et 1989, les originaires du Sud-Est-Asiatique (Vietnamiens, Chinois...) ont "talonné" les Maghrébins - de 1989 à nos jours, les étrangers d'origine turque semblent montrer plus de dynamisme que les autres étrangers</p>	<p>- turque - sud-Est-Asiatique - maghrébine</p>	<p>- restauration - alimentation générale - bâtiment</p> <p>Les immigrés occupent une part très importante dans la création d'activités dans le secteur des services de proximité, avec une diversification de ses activités et un accroissement de création dans le secteur artisanal</p>	<p>- s'insérer dans la vie active - les immigrés semblent se situer, pour la majorité, dans la catégorie A (selon le rapport de J. KOCHANSKI sur la logique de la création et la disposition des entreprises) composée du public "réellement" demandeur d'emploi, cherchant une issue à sa situation de chômage</p>	<p>- résistance face à l'écrit : difficile de faire rédiger le dossier financier malgré l'intérêt affiché, non pas à cause d'une mauvaise maîtrise de la langue française mais bien parce que l'écriture est considérée comme un dévoiement : il existe une certaine pudeur à parler du projet Ecrire, c'est liget les choses, alors que le discours permet de négocier les choses - méfiance à l'égard de l'administration : problème lié au</p>	<p>- une formation longue (18 à 22 semaines) en administration des entreprises, juridique et communication - un accompagnement plusieurs mois après le début des activités - un centre de gestion agréé par l'administration fiscale spécialisée pour ce type de population (étrangère et</p>	<p>oui car les difficultés que rencontre cette population face aux nombreuses démarches administratives et commerciales, proviennent de la barrière linguistique et surtout de la méconnaissance des principes de base qui fondent le droit administratif français. L'accent doit être mis sur</p>	<p>oui car : - facilité de communication avec l'environnement (clients, fournisseurs, Etat, collectivités locales, banquiers et autres partenaires...) - puisqu'on paie des impôts comme tout le monde, on se sent concerné par ce qui se passe autour de soi - participation aux réunions organisées par les organismes consulaires</p>

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
Suite IRCOS					<p>par la création de son emploi et "démuni" de tout ou presque ". Il s'agirait, selon J. Kochanski, de création "forcées".</p>	<p>précédent. Derrière chaque agent de l'Etat se cache un agent du fisc ! C'est pourquoi, rédiger un dossier, c'est se condamner (preuve écrite) et rencontrer l'administration, c'est se dévoiler. Ces difficultés ne sont pas spécifiques aux étrangers car nous avons remarqué le même phénomène au sein de la population française bénéficiant du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)</p>	française)	la formation juridique et particulièrement sur la connaissance du droit administratif français	

	Perception générale	Situation dans le temps de la croissance de la création	Communautés concernées	Secteurs d'activité	Motivations à entreprendre	Difficultés rencontrées	Solutions à envisager	La formation comme solution ?	La création comme facteur d'intégration
CAS-TRAMI	la création d'entreprises montre le dynamisme des étrangers et leur volonté de s'installer en France. Il y a de moins en moins d'épiceries à cause de la concurrence	Il y a de plus en plus de créations d'entreprises par les étrangers	les Turcs	- bâtiment : travaux publics, peinture, carrelage - restauration : Döner-Kebab - alimentation : épiceries - vente dans les marchés : fruits, légumes, habits Les créateurs d'origine turque ne choisissent pas forcément les secteurs dans lesquels ils ont une expérience. Mais, dans le secteur du bâtiment, ce sont les ouvriers qualifiés qui veulent créer leur propre entreprise	- volonté d'être indépendant, "être le patron" - volonté d'imiter les autres de la communauté qui ont réussi - l'augmentation du taux de chômage joue également un rôle	- la langue - peu de formation - façon différente de raisonner La création d'entreprise n'est pas très facile même pour quelqu'un qui parle bien le français, mais une personne qui parle français peut quand même suivre les stages de formation	- formations spécifiques pour les futurs créateurs ou pour leurs enfants qui voudraient reprendre l'entreprise - sensibiliser le créateur sur son projet, sur les difficultés que cela représente	par une formation dans la langue d'origine, mais il ne faut pas que les formations soient coûteuses, ce qui est le cas des cours de français où il y a moins de monde	la création d'entreprise dans l'alimentation (épicerie) et la restauration représente la volonté de s'installer en France, ce qui peut accélérer l'intégration

Les avis sont partagés quant à la participation des étrangers dans la création d'entreprises en Alsace : pour les uns, elle est croissante pour les communautés hors CEE dans les secteurs du bâtiment et de la restauration, pour les autres elle est minoritaire.

De même, certains ont une perception positive de ce dynamisme dont "les retombées économiques sont intéressantes", et "qui contribue à leur intégration dans la société française" disent-ils. D'autres restent méfiants quant à la difficile adaptation des créateurs d'origine étrangère aux règles du monde économique en France.

D'une manière générale, la communauté la plus citée dans le mouvement de création d'entreprises est la communauté turque, les secteurs d'activités les plus cités étant le bâtiment, le commerce alimentaire, la restauration.

Concernant les motivations à entreprendre, on évoque d'une part une réponse à l'inactivité (chômage, licenciement économique) ou une stratégie particulière (réponse à une condition du regroupement familial par exemple), et d'autre part l'attrait de l'argent, la volonté d'indépendance, l'effet d'imitation, la tradition culturelle ou familiale ou encore la volonté de servir sa communauté.

Très peu ont évoqué une démarche volontariste du créateur visant à une meilleure intégration par le biais de la création d'une entreprise.

Les difficultés relevées sont spécifiques quant à la barrière linguistique et les conséquences qu'elle provoque post-crédation, également quant à la méconnaissance des règles imposées aux créateurs du fait d'un recul difficile par rapport aux pratiques du pays d'origine, et enfin l'irréalisme économique dans les prix qui sont pratiqués (vente à perte).

D'autres difficultés, certes fois non spécifiques aux étrangers, ont été relevées telles la carence en formation (gestion, comptabilité, droit), les difficultés à constituer un dossier de demande de subvention, la préparation insuffisante au projet d'installation à son compte et la méfiance à l'égard de l'Administration (identifiée au "fisc").

Les solutions proposées consistent :

- **en amont** : à une formation linguistique minimale, condition préalable à toute création d'entreprise, suivie d'une formation plus spécifique (comptabilité, gestion, droit) ainsi qu'un accueil spécifique permettant l'information au créateur des contraintes futures d'une part, et d'autre part une aide à la préparation du projet de création

- **en aval** : à un accompagnement, un suivi post-crédation de quelques mois garantissant ainsi la compréhension et l'adaptation de l'information et de la formation données en amont aux besoins réels après démarrage.

D'une manière générale, la création est perçue comme un facteur d'intégration, témoignant de la volonté d'installation en France, qui favorise les échanges et les contacts avec l'environnement d'une part, et permet d'autre part une valorisation des compétences et des expériences acquises au niveau du salariat. Des réserves sont néanmoins évoquées quant à une des motivations de certaines communautés à vouloir servir leur communauté d'appartenance, ce qui, selon eux, ne va plus vraiment dans le sens de l'intégration mais plutôt dans le sens de la "ghettorisation".

**ANALYSE DE QUELQUES SITUATIONS DE CESSATION
D'ACTIVITE VECUES PAR DES CREATEURS TURCS ET
MAGHREBINS DANS LE BAS-RHIN
ENTRE 1988 ET 1992**

Sont présentés ici les éléments d'analyse suite à l'examen de 13 dossiers de liquidations judiciaires prononcées entre 1988 et 1992 sur des entreprises dont les dirigeants sont d'origine turque (11/13) et maghrébine. Ces dossiers ont été mis à notre disposition, en respectant l'anonymat des entrepreneurs, par un mandataire judiciaire de la région.

Leur profil :

Il s'agit essentiellement d'artisans du secteur du Bâtiment (maçonnerie, crépissage surtout, également peinture, couverture-zinguerie, électricité) de la génération des années 1950.

La forme juridique de leurs entreprises est pour la plupart l'entreprise individuelle.

8 d'entre eux étaient installés à Strasbourg, 1 à Gundershoffen, 1 à Gries, 1 à Eckbolsheim, 1 à Bischwiller et 1 à Schiltigheim.

Leurs motivations sont diverses :

1 personne s'est installée à son compte après une période de chômage, 1 autre après un licenciement économique. Les autres facteurs ne sont autres que la volonté et le dynamisme dont ont fait preuve les créateurs. Il y a d'ailleurs une **corrélation entre l'expérience professionnelle antérieure et l'activité exercée au sein de l'entreprise, notamment dans les activités du secteur du Bâtiment (peinture, crépissage).**

Les raisons de leur échec sont doubles :

Certaines sont dues au laxisme de l'exploitant lui-même du fait :

- de l'**absence de tenue de comptabilité et de déclarations fiscales et sociales à l'URSSAF**, ce qui désorganise complètement l'activité à la fois sur le plan juridique (absence de factures donc absence de toutes preuves comptables) et sur le plan économique (confusion entre le chiffre d'affaire et la rentabilité). Cette négligence est observée dans un certain nombre de dossiers de liquidations
- de la "**navigation**" entre diverses activités sans un réel développement et investissement de l'une d'elle, et sans connaissance de la seconde activité alors qu'il en existe une pour la première. C'est le cas de trois dossiers de liquidations où on a négligé le secteur du Bâtiment pour lequel on savait faire pour une activité de restauration ou de vente où il n'y avait pas de savoir-faire.

D'autres sont dues à la situation du marché :

La concurrence dans le secteur du Bâtiment (maçonnerie et crépissage, activités fortement représentées chez les Turcs) entraîne une baisse de la rentabilité due aux bas prix imposés par les donneurs d'ordre (Sociétés immobilières et architectes) de la région, ce qui implique une **situation de sous-traitance dépendante de ces sociétés avec l'incapacité de négocier des prix qui permettraient de couvrir les charges d'exploitation**. Il faut néanmoins souligner que pour ces dossiers de liquidations, la comptabilité des entreprises était régulièrement tenue et supervisée par des cabinets comptables, et seule la non rentabilité de l'activité était à l'origine de la cessation d'activité.

D'autres obstacles sont évoquées telles l'**absence de développement** due à une insuffisance d'actifs, une **clientèle peu solvable** (il y a beaucoup de créances litigieuses) avec non vérification des créances et enfin l'emploi de salariés non salariés.

Ces quelques éléments issues de 13 cas concrets d'échec suite à une création d'entreprise n'aspirent pas à une quelconque représentativité des raisons de disparitions d'entreprises créées par des étrangers ; néanmoins, ils viennent confirmer certaines difficultés évoquées par les acteurs de terrain à savoir :

- l'inexistence de la tenue d'une manière régulière de la comptabilité qui permettrait, si elle était effectuée, de mieux prévenir l'échec,
- le non respect des obligations fiscales,
- des pratiques non cohérentes telles l'exercice de plusieurs activités en même temps qui ne sont pas du tout compatibles.

Voyons dans une troisième partie si les éléments issus et de l'enquête auprès d'acteurs de terrain et du dépouillement de dossiers de liquidations se vérifient à travers l'enquête auprès d'un échantillon d'entrepreneurs exerçant dans la région.

On retrouve dans l'analyse de ces dossiers l'esprit d'entreprise affiché par les créateurs d'origine turque, qui est en fait l'élément déterminant du projet d'installation.

TROISIEME PARTIE

ENQUETE AUPRÈS D'UN ECHANTILLON D'ENTREPRENEURS

* Nous utiliserons indifféremment les termes de "entrepreneur", "créateur", "chef d'entreprise", "promoteur" pour désigner la personne qui a été à l'origine de l'entreprise et en assume la direction.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

- Qui sont aujourd'hui les promoteurs d'origine immigrée ?
- Pourquoi créent-ils ?
- Dans quels secteurs, avec quels moyens, quels résultats, quelles difficultés ?
- Est-ce pour eux une forme d'intégration ?
- Comment leurs entreprises s'intègrent-elles dans le tissu productif et commercial français ?
- Ces entreprises sont-elles spécifiques ou se fondent-elles dans le mouvement général de la création d'entreprises ?
- Comment mieux appuyer ces initiatives ?

C'est pour trouver des éléments de réponses à ces questions que l'Observatoire Régional de l'Intégration a pris l'initiative de réaliser une enquête parmi des entreprises créées par des étrangers de la région.

- METHODOLOGIE

Les enquêtes, basées sur un guide d'entretien, ont été effectuées par les agents des bureaux d'accueil à savoir CASTRAMI pour le Bas-Rhin et COTRAMI pour le Haut-Rhin.

Le guide d'entretien portait essentiellement sur :

- le profil et l'itinéraire du créateur
- les conditions d'émergence et de construction du projet
- les conditions de création et de lancement de l'entreprise
- les difficultés rencontrées
- les ressources humaines de l'entreprise
- les conditions d'intégration dans l'environnement économique, social et culturel.

Les principales interrogations qui ont guidé l'enquête se résument en 4 points :

- 1. Qui sont les créateurs ? Pourquoi créent-ils ? Comment créent-ils ?**
- 2. Vers quels secteurs s'orientent leurs entreprises ? Quels types d'entreprises est-ce ?**
- 3. Quelles sont les difficultés rencontrées en amont et en aval de la création ?**
- 4. Y a-t-il une spécificité propre à ces entreprises et leurs créateurs ? (atouts ou handicaps spécifiques)**

Rappelons qu'il s'agit d'une enquête qualitative n'ayant aucune prétention de représentativité statistique. Toutefois, malgré l'échantillon réduit, les entretiens ont

donné des résultats très riches qui nous ouvrent des pistes de réflexion.

- L'ECHANTILLON

Dans le choix de l'échantillon, la variable privilégiée a été la nationalité. L'enquête a été centrée sur des **promoteurs turcs**, ces derniers étant le groupe étranger le plus représenté et connaissant le taux de chômage le plus élevé parmi les étrangers au chômage en 1990, soit 24,5%.

Notre échantillon inclut également quelques Maghrébins.

La sélection des entreprises a été opérée à partir des derniers annuaires téléphoniques du Haut-Rhin et du Bas-Rhin grâce à une recherche par nom dans les secteurs d'activités les plus représentés statistiquement chez les Turcs et les Maghrébins (Bâtiment et Alimentaire), ainsi que par le biais de contacts déjà établis par les bureaux d'accueil (cf enquête sur les commerçants turcs dans le Haut-Rhin par M. Necmi CEVIK du COTRAMI durant les mois d'Avril et Mai 1992).

Les créateurs interrogés sont au nombre de 47.

L'exploitation des résultats de l'enquête est centrée sur trois grands paragraphes :

- Les caractéristiques socio-économiques des créateurs

- * âge
- * niveau et type de formation
- * passé professionnel

-Les conditions d'émergence du projet de création

- * motivation
- * choix du secteur d'activité
- * choix de la zone d'implantation
- * moyens financiers de départ

- Les difficultés rencontrées en amont et en aval de la création d'entreprises

1. Les caractéristiques socio-économiques des créateurs

IDENTIFICATION DES PROMOTEURS

BAS-RHIN (20 au total)

- Nationalité

Française par acquisition	1
Turque	15
Marocaine	2
Algérienne	1
Tunisienne	1
	<hr/>
	20

- Ancienneté du séjour en France

- 5 ans	2
- entre 5 et 10 ans	0
- entre 10 et 20 ans	12
- + 20 ans	6
	<hr/>
	20

- Age

- 25 ans	0
25 à 29 ans	1
30 à 39 ans	10
40 à 50 ans	8
+ 50 ans	1
	<hr/>
	20

- Situation familiale

Marié	20
Célibataire	0
	<hr/>
	20

- Sexe

Homme	20
Femme	0
	<hr/>
	20

- Formation

Aucun diplôme	2
Certificat d'études primaires	10
Niveau secondaire (BEPC)	5
BAC + études supérieures	3
	<hr/>
	20

- Antécédents professionnels

Ouvrier	12
dont ouvrier agricole	1
dont ouvrier de l'industrie	1
dont ouvrier du bâtiment	10
Employé	3
dont restauration	2
Etudiant salarié	1
Autre : associé	1
	<hr/>
	17*

* le total est inférieur à 20 par manque d'information

HAUT-RHIN (27 au total : 14 Turcs et 13 Maghrébins)

- Nationalité

Français par acquisition	4
Turque	12
Marocaine	1
Algérienne	9
Tunisienne	1
	<hr/>
	27

- Ancienneté du séjour en France

- nés en France	2
- moins 5 ans	2
- entre 5 et 10 ans	4
- entre 10 et 20 ans	10
- + 20 ans	9
	<hr/>
	27

- Age

- 25 ans	3
25 à 29 ans	7
30 à 39 ans	7
40 à 50 ans	9
+ 50 ans	1
	<hr/>
	27

- Situation familiale

Marié(e)	23
Célibataire	3
Divorcé	1
	<hr/>
	27

- Formatio

Aucun diplôme	4
Certificat d'études primaires	5
Niveau C.A.P.	8
Niveau collège (BEPC)	4
Niveau secondaire (BAC)	4
BAC + études supérieures	2
	<hr/>
	27

- Sexe

Homme	25
Femme	2

- Antécédents professionnels

- Etudiant	1
- Ouvrier	8
* dont industrie	4
* dont textile	1
* automobile	2
* bâtiment	1
- Employé	10
* services	5
* alimentation	2
* vente	2
* social (animation)	1
- Chômage	3
- Rmiste	1
- Licenciement économique	1
- Femme au foyer	1

(total inférieur à 27 par manque d'informations)

Le profil moyen que nous avons pu tirer de l'enquête portant sur 20 créateurs dans le Bas-Rhin et 27 dans le Haut-Rhin est différent selon les origines.

En effet, le promoteur turc est âgé en moyenne entre 35 et 40 ans, il est en France depuis 1973/74 et a été scolarisé en Turquie jusqu'à l'obtention pour un grand nombre d'un certificat d'études primaires. 4 promoteurs turcs ont une formation universitaire.

La majorité des créateurs était avant leur installation, dans le Bas-Rhin, salariée du bâtiment et 3 étaient employés, notamment dans la restauration (service). Dans le Haut-Rhin, ils étaient plus souvent employés dans des services de réparation (mécanique-auto) ou de vente (alimentation). 3 personnes étaient au chômage. Une femme était mère au foyer, et une autre animatrice dans un centre social.

Chez les promoteurs maghrébins, la génération des années 1950 est prépondérante. Ils sont en France depuis près de 30 ans.

Ils ont des niveaux de formation très variables : CAP en majorité, études primaires ou souvent aucune formation. Beaucoup étaient, dans le Haut-Rhin, ouvriers dans l'industrie, notamment automobile (Peugeot-Mulhouse) et plus rarement dans le textile, alors que dans le Bas-Rhin. Les Maghrébins étaient plus souvent employés en particulier dans la vente en alimentation.

2. Les caractéristiques des entreprises

-du Bas-Rhin

Implantation géographique		Secteurs d'activité	
- Strasbourg	13	- Alimentation	7
- Sélestat	2	- Bâtiment	5
- Barr	1	- Restauration-Café	5
- Saverne	1	- Confection	1
- Erstein	1	- Voyages (agence de)	1
- Griesheim	1	- Architecture	1
- Saales	1		
Forme juridique		Nombre de salariés	
- entreprise individuelle	16	- 0 salarié	8 entreprises
- SARL	4	- 1 "	3 "
		- 2 "	4 "
		- 3 "	2 "
		- 4 "	3 "
		- 6 "	1 "

Les activités des entreprises de notre échantillon bas-rhinois sont artisanales (alimentation-boucherie et maçonnerie-plâtrerie) et également commerciales (alimentation-épiceries et café-restaurants).

Les entreprises ou commerces sont installés principalement en milieu urbain (Ville de Strasbourg) mais également en milieu semi-rural aux environs de Strasbourg (Barr, Saverne, Erstein).

Leur forme juridique est pour la plupart l'entreprise individuelle, notamment dans le bâtiment ou la restauration. Seuls les commerces alimentaires (boucherie, traiteur) et de confection ont opté pour la SARL.

- du Haut-Rhin

Implantation géographique		Secteurs d'activités	
- Mulhouse	16	- Alimentation	12
- Colmar	7	dont boucherie	5
- Thann	1	dont ambulant	2
- Cernay	1	- Services	9
- Ste Marie aux Mines	1	dont réparation auto	2
- Illzach	1	" coordonnerie	2
		" retouches- confection	3
		- Restauration	4
		- Bâtiment	2
Forme juridique		Nombre de salariés	
- entreprise individuelle	22	- 0 salarié	16 entreprises
- SARL	5	- 1 salarié	8 "
		- 2 salariés	2 "
		- 4 salariés	1 "

Principalement implantées en milieu urbain, les entreprises haut-rhinoises de notre échantillon ont des activités plutôt commerciales (pratiquées par les Maghrébins notamment dans l'alimentation) et également de prestations de services pratiqués par les Turcs : réparation automobile, retouche-tailleur ou coordonnerie. Le secteur du bâtiment est beaucoup moins représenté que dans le Bas-Rhin.

La plupart des entreprises sont individuelles, seules 5/27 ont le statut de SARL.

L'emploi de salariés, dans le Haut-Rhin comme dans le Bas-Rhin, varie selon le secteur : dans la restauration et quelques commerces alimentaires, on répond n'employer généralement aucun salarié ; en fait, il existe une importante entraide familiale (épouse, enfants) "non déclarée". Nous nous basons là sur des hypothèses non vérifiées qu'il convient de ne pas généraliser, les exploitants étant "méfiants" concernant les questions sur l'emploi de main d'oeuvre souvent difficiles à obtenir dans leur réalité. En revanche, le secteur du bâtiment emploie un certain nombre de salariés, l'expérience étant requise pour certaines activités, en maçonnerie notamment. Dans certains commerces alimentaires (boucherie en particulier), des commerçants emploient jusqu'à 4 salariés.

3. Les conditions d'émergence du projet

- Chez les créateurs d'origine turque

Motivations	<ul style="list-style-type: none"> - ne plus travailler pour quelqu'un d'autre, "travailler pour soi-même" surtout - ne plus être obligé de "supporter" un patron français - ne plus retourner à l'usine suite à une période de chômage - laisser l'entreprise aux enfants - élargir l'entourage social - constat d'une carence par 2 personnes dans le secteur des prestations de services (agence de voyages pour la Turquie, traduction et écrivain public) - pour créer des emplois (1 personne ; il emploie d'ailleurs 4 ouvriers) - idée soudaine car opportunité d'un local à vendre - attrait de l'argent - suite à une période de chômage (3 personnes) - "projet commun, comme tout le monde" - création héréditaire : "de père en fils" dans le secteur de l'alimentation - une femme au foyer pour subvenir aux besoins du couple dont le mari est invalide - seule solution pour une femme au chômage désireuse de faire venir son mari dans le cadre du regroupement familial - reprise d'une entreprise familiale (1 personne)
Choix du secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - seule expérience acquise dans le domaine, souvent déjà dans le pays d'origine (notamment dans la restauration) - passage d'une activité à une autre suite à la faillite des activités précédentes (exemple : passage de la confection à l'épicerie puis au restaurant) - on peut se débrouiller même si on ne parle pas bien le français, "c'est le meilleur secteur" (alimentation) - choix entre le bâtiment ou la boucherie : "les deux apportent de l'argent" - pour servir la communauté (turque) qui ne parlait pas français - pour servir la communauté (turque et maghrébine) de produits spécifiques souvent liés à la pratique de la religion musulmane : viande Kacher ou "Halal" - carence dans le secteur des services : voyages pour la Turquie - le produit commercial (le cuir) est bon marché en Turquie - facilité de démarrage car faible apport financier (commerce ambulant de fruits et légumes) pour 1 personne
Choix de la zone d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> - opportunité d'un local libre - pas de concurrence dans le quartier - présence d'une communauté turque dans le quartier - pas de commerce de produits spécifiques (notamment en milieu rural ou semi-rural) - propriétaire de l'immeuble où est exercée l'activité - premier lieu d'habitation à l'arrivée en France - commerce ambulant car la location d'un local est trop coûteuse
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> - économies familiales ou personnelles - prêts bancaires - emprunts auprès d'amis (pour éviter les intérêts)

<p>Formation Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - conseils d'amis de la même communauté exerçant dans le même domaine - expérience professionnelle acquise dans le pays d'origine - membres de la famille qui ont fait des études - information par la Mairie : sécurité et hygiène - un comptable "français" - une semaine de cours de français (1 personne) - stage obligatoire d'une semaine à la Chambre des Métiers pour 8 personnes (un l'a trouvé très bénéfique au niveau des démarches administratives et deux n'ont pas compris grand chose) - un stage en gestion de 4 semaines à la Chambre de Commerce de Colmar pour 1 personne - une formation à la CCI de Colmar (1 femme) - cours de Français chez OGACA (1 personne) - information auprès de COTRAMI (Haut-Rhin) - achat de livres de gestion (un jeune de 25 ans) - inutile, "c'est Allah qui envoie les clients, pas besoin d'étude de marché" (1 personne)
<p>Publicité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - annonces dans les journaux locaux (quotidiens et hebdomadaires : MASS, PAM) - annonce radio - cartes de visite - encart publicitaire dans l'annuaire - bouche à oreille - distribution de tracts, de prospectus - journaux turcs - Association des commerces de Sainte-Marie-aux-Mines - "c'est Allah qui sait si ça va marcher ou pas, c'est la meilleure publicité" (1 personne)

Le désir d'indépendance et des opportunités locales dans certains secteurs et pour des communautés étrangères précises (la leur et la communauté maghrébine) sont les principales motivations de création d'entreprises relevées chez les Turcs.

L'entreprise est généralement familiale et constitue à l'origine soit une fatalité (des expressions telles "de père en fils", "travailler pour soi-même", "comme tout le monde" ont été relevées), soit plus rarement une issue suite à une période de chômage ou éventuellement une "stratégie" d'introduction du conjoint en France dans le cadre du regroupement familial.

Dans certains cas, seule l'opportunité financière d'un local à vendre a généré le désir d'entreprendre, ce qui caractérise l'installation, dans ce cas précis, comme une aventure hasardeuse dès le départ.

Dans l'ensemble, le choix du secteur d'activité est le fait d'un savoir-faire acquis souvent déjà en Turquie, mais également la réponse à une demande de produits spécifiques pour la communauté d'appartenance et éventuellement la communauté maghrébine (viande Kacher). Les Turcs semblent s'inscrire dans le cas du commerce ethnique défini par M. Emmanuel MA MUNG(*) : "une activité pratiquée par des personnes qui utilisent et s'appuient sur des réseaux de solidarité ethnique sur le plan du financement, mais aussi sur le plan de l'approvisionnement, sur celui du recrutement du personnel et parfois même sur celui de l'achalandage lorsque ce commerce vise en premier lieu comme clientèle la communauté dont est issu le commerçant".

En effet, **chez les Turcs, le groupe est un appui important.** Ils créent des entreprises souvent individuelles en s'appuyant sur un **système d'épargne, de**

(*) "L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne ", Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 8 - N°1, 1992

prêt et d'emploi communautaire. Très souvent, l'investissement de départ est pour la majorité constitué de l'épargne familiale voire communautaire (emprunts auprès d'amis), les Turcs se méfiant beaucoup des banques et ignorant par ailleurs l'existence d'aides au démarrage accordées par l'Etat.

Concernant le choix de la zone d'implantation, il se fait quelquefois suite à une opportunité de location ou de vente d'un local ou immeuble (celui-ci servant également à l'habitation), suite au constat d'une présence importante de la communauté d'appartenance, clientèle potentielle, ou tout simplement car c'était le lieu de résidence du créateur, cas le plus fréquent.

Le problème de l'information en amont de la création d'entreprises est général : les Turcs s'informent quasi-exclusivement auprès de membres de la communauté qui exercent l'activité qui les intéresse, et dont les conseils ont une grande légitimité aux yeux des créateurs pour lequel ceux qui sont déjà en activité ont réussi.

4. Les difficultés rencontrées

Outre le poids des cotisations sociales et des impôts, la difficulté énoncée par les créateurs d'origine turque est pour un grand nombre **la barrière linguistique qui représente pour eux un handicap réel dans la compréhension des démarches administratives d'une part, et dans leurs relations avec la clientèle française d'autre part.**

Un nombre important (22/27 Turcs) ont recours à un comptable : "un Français" (disent-ils) pour leur comptabilité, c'est à dire le bilan et le compte de résultat, en précisant que celui-ci n'intervient pas dans les commandes, les facturations ou la gestion des stocks, fonctions qui leur sont réservées. Les autres, aidés en général de leur fils qui poursuit des études, prennent en main l'ensemble de la comptabilité.

Seuls 4 créateurs ont bénéficié d'une aide financière de l'Etat pour le démarrage de l'activité, les 3/4 n'étant pas du tout au courant de l'existence de ces subventions.

5. Une formation est-elle nécessaire ?

D'une manière générale, on a relevé peu d'enthousiasme à l'idée de suivre une formation, et cela d'autant moins dans le domaine où ils exercent actuellement ; d'une part, parce qu'ils estiment ne pas en avoir besoin ou être trop âgé pour cela et, d'autre part parce qu'ils répondent ne pas avoir beaucoup de temps à consacrer à une formation.

En effet, quasiment tous rejettent cette idée de formation qui remettrait en question leur savoir-faire alors qu'ils estiment tous bien connaître leur métier qu'ils ont souvent déjà pratiqué en Turquie. L'information en amont de leur création était pour beaucoup caractérisée par une entraide communautaire, leur expérience professionnelle ne nécessitant pas, selon eux, de conseils extérieurs.

Très peu ont songé à une formation en amont de leur création c'est à dire au niveau des nombreuses démarches administratives à remplir avant le lancement ou un éventuel apprentissage ou perfectionnement de la langue française. Seuls les artisans ont répondu avoir effectué un stage d'une semaine à la Chambre des Métiers d'Alsace (stage obligatoire), mais celui-ci ne semblait pas adapté au public : certains disent n'avoir rien compris. Certains créateurs préféreraient que leurs enfants soient

formés plutôt qu'eux, pour éviter ainsi la présence d'un comptable et envisager une reprise de l'entreprise par leurs enfants.

En fait, la dimension familiale et communautaire est chez les Turcs un élément transversal important que l'on retrouve tant en amont de la création dans les motivations et moyens financiers de départ, dans le choix du secteur d'activité, de la zone d'implantation et des méthodes d'information, qu'en aval de la création dans l'emploi de la main d'oeuvre (déclarée et non déclarée) et la perspective de la continuité de l'activité, par une reprise de l'entreprise par les enfants.

- chez les créateurs d'origine maghrébine

La trajectoire du Maghrébin est différente, même si créer une entreprise est, comme pour les Turcs, un "vieux projet". Le Maghrébin semble prendre plus de recul vis à vis de la communauté d'appartenance, tant dans sa clientèle que dans son installation de départ : le recours au crédit bancaire est beaucoup plus fréquent chez les Maghrébins.

La seconde génération, souvent des Français d'origine maghrébine, est assez bien représentée dans l'échantillon maghrébin, concernant notamment des reprises de commerces tenus auparavant par le père en général, où les difficultés sont plus rares à posteriori du fait d'une clientèle existante et habituelle et une implantation connue.

Pour les Maghrébins âgés entre 35 et 45 ans, la création d'entreprises semble être une issue au chômage, après l'obtention d'une aide au démarrage de l'Etat d'environ 10 000F en général.

D'après les enquêtes, deux témoignages nous sont parus intéressants :

- D'une part, le cas d'un Marocain âgé de 39 ans de niveau Brevet d'études secondaires, qui, après un licenciement économique en 1984, ouvre en 1986 une SARL dont l'activité est : boucherie, charcuterie, traiteur.

Son installation s'est opérée suite à un gros travail de terrain, à savoir la recherche d'un "endroit stratégique" (de préférence à un carrefour), la visite du quartier ciblé à différentes heures et différents jours, des discussions avec des commerçants pour une meilleure connaissance des habitudes du quartier, des informations auprès de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, d'un ami comptable. Il a pu obtenir une aide financière des Assedic, en plus d'un apport personnel.

Ce créateur emploie actuellement 6 salariés, il est adhérent à la Fédération des Bouchers et Charcutiers et vient d'ouvrir, à Strasbourg, un second magasin.

Dans ce cas, la réussite semble être le cas d'une motivation très forte suite à une période mal vécue d'instabilité professionnelle, sans pour autant se lancer aveuglément dans la création. Ce créateur était dès le départ conscient des contraintes futures qu'engendrerait son installation puisqu'il répond : "Nous avons toujours été en règle avec la loi et nous avons fait beaucoup de sacrifices au niveau de nos dépenses personnelles".

- D'autre part, l'expérience depuis 1 mois 1/2 d'un Français d'origine algérienne âgé de 25 ans de formation BEP comptabilité, qui a ouvert une entreprise individuelle de boucherie - alimentation dans son quartier même.

Ses ambitions étaient multiples : "pouvoir gérer sa vie", "faire bouger", "redonner vie au quartier", "avoir un salaire potable".

Au chômage puis Rmiste, il décide d'ouvrir un commerce dans un local appartenant à la Ville de Mulhouse, bien situé dans le quartier, pour que les habitants ne soient plus obligés de se déplacer au centre ville. Cette idée lui est venue après avoir réalisé une enquête auprès des habitants.

Il s'est informé auprès de la Mairie, d'Espace Développement (Mulhouse-Bourzwiller), d'OGACA (qui gère actuellement la comptabilité de l'entreprise), et a pu obtenir une aide à la création d'entreprise (16 000 F). Il contracte par ailleurs un petit emprunt sur 6 mois, le reste étant des moyens propres.

Il n'emploie pour le moment aucun salarié, l'entreprise étant très jeune, et sa clientèle est en majorité musulmane avec une ouverture lente mais progressive observée sur d'autres habitants du quartier voire de l'extérieur (centre ville).

Dans cette autre cas, il n'est pas encore possible de parler de réussite ou d'échec, l'entreprise étant encore à ses débuts, mais d'ores et déjà, une motivation particulière propre à celle d'un jeune soucieux de réussir son insertion professionnelle et de contribuer à l'animation de son quartier, est relevée. Il y a là un double objectif très intéressant, qui est là encore le fruit d'un projet mûrement réfléchi. En témoignent le travail d'information auprès de personnes ressources jusqu'à l'enquête au sein du quartier.

CONCLUSION

En guise de conclusion, il semble que l'insertion des immigrés dans le monde des affaires en Alsace, résulte d'une démarche volontariste qui repose sur les moyens propres des promoteurs ou du groupe communautaire dont ils sont issus.

Le phénomène de la création d'entreprise correspond, nous l'avons vu, aux vagues d'immigration de la région : le dynamisme actuel des Turcs dans l'artisanat a succédé à celui des Européens du Sud d'il y a quelques décennies, voire d'entre-guerre pour les Italiens.

La croissance rapide d'entreprises créées dans un secteur précis, celui du Bâtiment, par une population étrangère précise, celle des Turcs et plus particulièrement dans le nord du Bas-Rhin engendre un sentiment d'"invasion" du tissu économique alsacien, alors que seulement **8% des chefs d'entreprises artisanales en Alsace sont de nationalité étrangère (1672 au total) et 2,8% sont d'origine turque. De même 7% des établissements inscrits dans les fichiers consulaires alsaciens (CCI Colmar, CCI Mulhouse et CCI Strasbourg et Bas-Rhin) sont dirigés par des étrangers, et à peine 0,5% sont d'origine turque.**

En revanche, ce qui est indéniable, est la présence de difficultés spécifiques du fait de l'obstacle linguistique relevé d'une manière générale par les acteurs concernés et les créateurs eux-mêmes, et non spécifiques quant à l'inadaptation des créateurs aux contraintes législatives et réglementaires (tenue régulière de la comptabilité, obligations sociales et fiscales) qu'expliquerait peut-être un manque de recul vis à vis des pratiques économiques totalement différentes et beaucoup plus souples dans le pays d'origine.

De plus, ils n'ont pas toujours notion de la réalité économique, cela est visible dans les prix qu'ils pratiquent, notamment dans le secteur du Bâtiment où la concurrence est très forte au sein de la communauté turque qui travaille souvent à perte pour d'importantes sociétés immobilières.

Une enquête nationale sur les créateurs d'entreprises réalisée au cours de la période 1980-1987 par l'Agence Nationale pour la Création d'entreprise a donné lieu à une étude(*) conçue et dirigée par Jacques KOCHANSKI, délégué régional à la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises en Alsace. Cette étude distingue dans sa conclusion deux "races" de créateurs : les explorateurs et les reproducteurs. Nous nous sommes particulièrement intéressés à la catégorie de ceux qu'on nomme les "mutants" au sein de la race des explorateurs étant donné que leur profil, leurs besoins et résultats correspondent étroitement au principal public créateur actuellement dans la région, en l'occurrence les Turcs.

(*) "Les créateurs d'entreprises", profils, comportements et conditions de création - Agence Nationale pour la Création d'Entreprises, 1988

En effet, les "mutants" sont définis de la manière suivante :

" Ils ont le dos au mur. Contraints et forcés, ils quittent le monde des salariés, le plus souvent à la suite d'un licenciement. Ils n'ont donc pas d'autres choix que de "muter", de se transformer ou d'être éliminés. La création de leur entreprise est donc leur dernière chance, la façon pour eux de survivre autrement que par le chômage. **Ils ont pour seul et unique atout d'être de bons professionnels.** Ce qui les amène à avoir une démarche plus rationnelle dans le choix de leur activité et à **créer leur entreprise dans le secteur qu'ils connaissent déjà.** Mais en dehors de cet acquis, ils n'ont aucun bagage, **aucune connaissance du monde de l'entreprise.** Il faut donc les initier au sens tribal du terme, **les aider non seulement financièrement mais très concrètement dans leurs relations avec leurs clients, leurs fournisseurs, leur vie quotidienne d'entrepreneur.** Les "mutants" ne créeront jamais - à de rares exceptions près - de très grandes entreprises. Ils emploieront environ 6 personnes. Mais s'ils surmontent les difficultés, s'ils réussissent, plus que tout autre certainement ils se sentiront "patrons", chefs d'entreprises. **Ils contribuent ainsi à la nécessaire évolution du tissu économique".**

Ne s'agit-il pas là du profil, de l'itinéraire et des obstacles propres à la communauté turque créatrice d'entreprises en Alsace ?

En effet, la volonté très forte d'indépendance chez les Turcs est très rarement le fait d'un projet construit, mûrement réfléchi au préalable, notamment au niveau des contraintes futures qu'ils découvrent souvent en aval de leur création, c'est à dire bien souvent trop tard.

C'est donc sur une **information** de toutes les contraintes liées à une création d'entreprise et sur une **formation minimale** du créateur dans la compréhension de l'information qui lui est donnée que doivent porter nos pistes de réflexion et d'actions pour mieux concilier le dynamisme et le savoir-faire des entrepreneurs turcs relevés d'une manière générale par les acteurs institutionnels et associatifs, à une intégration de leurs entreprises et d'eux-mêmes dans l'environnement social et économique du pays d'accueil.

Une journée organisée le 28 Janvier 1992 à l'initiative de la Délégation Régionale du Fonds d'Action Sociale (FAS), de la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises (MRCE) et de l'Observatoire Régional de l'Intégration nous permettra de poursuivre dans ce sens, d'une part en engageant une réflexion collective entre tous les opérateurs concernés sur la création d'entreprises en Alsace par les étrangers, et d'autre part en amorçant des propositions communes allant dans le sens d'une meilleure adéquation création d'entreprises - intégration

DOCUMENTS ANNEXES

Annexe n°1 : questionnaire adressé aux acteurs institutionnels et associatifs
Annexe n°2 : questionnaire destiné aux créateurs d'entreprises

QUESTIONNAIRE

1) Quelle est votre perception de la création d'entreprises par les étrangers en Alsace ?

2) Comment situez-vous dans le temps la croissance de ce phénomène ?

3) Quelles sont, d'après vous, les communautés qui entreprennent le plus ?

4) Dans quels secteurs ?

5) Avez-vous une idée de leurs motivations à entreprendre ?

6) Quelles sont les plus grosses difficultés que ces communautés étrangères rencontrent le plus souvent ?

7) Sont-elles spécifiques aux étrangers ?

8) Quels seraient les moyens d'y remédier ?

9) La formation serait-elle une solution parmi d'autres ?

10) Pensez-vous que la création d'entreprises, soit pour les étrangers un facteur d'intégration ? En quoi ?

GUIDE D'ENTRETIEN

Activité de l'entreprise :

Lieu d'activité :

Situation juridique :

Nombre de salariés :

Profil de l'entrepreneur

- Quelle est votre nationalité ?
- Depuis combien de temps vivez-vous en France ?
- Quel âge avez-vous ?
- Quelle est votre situation familiale ? (célibataire, marié, nombre d'enfants)
- Quelle est votre région de provenance dans le pays d'origine ?
- Quel est votre niveau de formation ?

Motivations de l'entrepreneur

- Etait-ce un vieux projet de devenir un jour "patron" ?

- Pourquoi avoir choisi ce lieu d'implantation ?

- Avez-vous suivi une formation avant le lancement (cours de français ou formation spécifique à la création d'entreprise)?

- Si oui, a-t-elle été bénéfique par la suite ?

- Avez-vous effectué une étude de marché, de rentabilité et de faisabilité d'après vos moyens, avant le démarrage de votre activité? Si oui, comment ?

- Avez-vous rencontré des personnes ou services qui vous ont informé d'une manière générale ? Lesquels ?

- Si non, pour quelles raisons ?

- Quelles sont les principales raisons qui vous ont conduit à créer votre propre entreprise ?

- Depuis combien de temps êtes-vous à votre compte ?

- Que faisiez-vous avant depuis que vous vivez en France ?

- Et dans votre pays d'origine ?

- Pourquoi avoir choisi ce secteur d'activité ?

Le financement

- Comment avez-vous financé l'essentiel de votre installation au départ de l'activité ?

- Et après ?

- Avez-vous eu recours au crédit bancaire ?

- Avez-vous bénéficié d'aides sur votre projet de création au départ ? Si non, pour quelles raisons ?

- Avez-vous fait appel à la publicité pour promouvoir votre activité ?

- Avez-vous recruté des personnes ? (précisez s'il s'agit de membres de la famille)

- Quels emplois occupent-ils ?

La situation actuelle

- Comment se porte votre entreprise actuellement ?
(**enquêteur** : relever les termes employés par le créateur : parle-t-il de bilan, de compte de résultat, de trésorerie, de "caisse" ?)

- Quel est le style de votre clientèle ? (membres de la communauté...)

- Qui gère la comptabilité, la gestion des stocks, les commandes, les factures ?
(**enquêteur** : voir si le créateur utilise des termes techniques en langue d'origine ou en français tels : imposition, taxe, bilan, compte de résultat)

- Quelles sont les plus grosses difficultés que vous avez eu à surmonter ou que vous vivez toujours ?

- De quels moyens avez-vous utilisé pour tenter d'y remédier ?

- Pensez-vous qu'une formation intensive et spécifique (juridique, économique, comptable, linguistique) vous est utile à l'heure actuelle?